



Recueil des actes administratifs

1^{ER} TRIMESTRE 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les annexes sont consultables au siège de la communauté

Table des matières

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 FEVRIER 2019	5
Vote du budget primitif 2019 du budget activités économiques et reprise anticipée des résultats 2018	6
Précision à la délibération n°11 du 5 décembre 2018 de souscription d'un emprunt à long terme sur le budget activités économiques	8
Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Delasse et reprise anticipée des résultats 2018	8
Prolongation du crédit-relais du budget ZA Delasse	10
Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Gouville-artisanale et reprise anticipée des résultats 2018	10
Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Saint Pierre et reprise anticipée des résultats 2018	12
Vote du budget primitif 2019 du budget ZA château de la mare et reprise anticipée des résultats 2018	14
Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Regnéville-sur-mer et reprise anticipée des résultats 2018	16
Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Gouville-conchylicole et reprise anticipée des résultats 2018	18
Vote du budget primitif 2019 du budget réseau eau de mer et reprise anticipée des résultats 2018	19
Vote du budget primitif 2019 du budget SPANC et reprise anticipée des résultats 2018	21
Vote du budget primitif 2019 du budget GEMAPI et reprise anticipée des résultats 2018	22
Fixation de la durée du lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	25
Vote du taux de TEOM	26
Vote du budget primitif 2019 du budget déchets ménagers et reprise anticipée des résultats 2018	27
Vote du budget primitif 2019 du budget ADS et reprise anticipée des résultats 2018	29
Vote du budget primitif 2019 du budget Augustines et reprise anticipée des résultats 2018...	31
Vote du budget primitif 2019 du budget cinémas et reprise anticipée des résultats 2018	33
Vote du budget primitif 2019 du budget santé et reprise anticipée des résultats 2018	34
Précision à la délibération n°12 du 5 décembre 2018 de souscription d'un emprunt à long terme sur le budget santé	36
Vote des taux.....	38
Tableau des emplois	39
Tarification des séjours des accueils de loisirs	67

Avances de subventions	67
Reversement du contrat enfance-jeunesse	68
Subvention à Manche nature	68
Autorisation de signature de la convention PAPI « Côte des havres » 2018-2024	69
Rechargement en sable de la digue-dune des Garennes	69
Désignation des délégués au SMEL	71
Acquisition d'un terrain à Belval – monsieur LEMIERE	72
Acquisition d'un terrain à Belval – consorts JEAN	72
Echange de foncier.....	73
Construction d'un bâtiment industriel : avenants aux marchés de travaux.....	73
Instauration d'un droit de préemption urbain sur la commune de Gratôt	75
Enquête publique pour le zonage d'assainissement de Saussey	75
Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président.....	76
Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau	77

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2019..... 79

Avance sur le reversement de la taxe de séjour	80
Demande de classement commune touristique de Regnéville-sur-mer	80
Marché de fauchage et d'éparage des voiries communautaires	80
Marché d'entretien des chemins de randonnée	81
Acquisition d'un terrain à Belval – consorts Hennequin	82
Acquisition d'un terrain à Belval – SNCF.....	82
Financement de la phase 1 du FTTH manchois	83
Convention-cadre pour l'utilisation des prestations de Manche numérique.....	85
Etude territoriale de la fonction de tri des collectes sélectives d'emballage et de papier : choix du scénario	85
Tremplin vers l'écologie industrielle	87
SPANC : convention de mandat avec l'agence de l'eau	88
ZA de Quettreville-sur-Sienne : avenant au bail de la société Vilquin location	88
ZA de Quettreville-sur-Sienne : cession de droit au bail	89
Zone conchylicole de Gouville-sur-mer : Cession à la sarl La marmite de Lili.....	89
Demande de subvention pour l'opération collective de modernisation 2018-2020.....	90
Aménagement de la cour de l'école élémentaire de Saint-Sauveur-Lendelin : demande de subvention	91

Maison médicale de Roncey : demande de subvention	91
Extension du site de la SAS Regnault à Coutances – modalités de location	92
Rénovation du gymnase d’Agon-Coutainville – avenants aux marchés de travaux.....	93
Convention avec l’association Pierre & masse.....	94
Convention avec la compagnie DODEKA	94
Avenant à la convention relative aux abords du gymnase de Montmartin-sur-mer	94
Reprise de deux emprunts communaux	95
Ecole de musique : remplacements effectués par des agents en activités accessoires	96
Transfert des boucles vélos	96
Désignation d’un délégué à la commission consultative paritaire du SDEM.....	96
Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président.....	97
Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau	97
Motion pour le centre de coronographie	97

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 FEVRIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 93
- Présents : 68
- Votants : 79

DATE :

- De convocation : 6 février 2019
- De l'affichage : 14 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi treize février à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est rassemblé à l'antenne de la communauté à Saint-Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

ALEXANDRE Gisèle	DOLOUE Régine	LAURENT David	PASERO Sylvie
AVENEL Max	DOYERE Joël	LEBARGY Marie-Ange	PAYSANT Sophie
BEAUFILS Erick	DUDOUIT Noëlle	LEBRET Paulette	PERAULT Michel
BELLAIL Rémy	DURAND Benoît	LECLERC Patrick	PERIER Claude
BIDOT Jacky	FALAISE Léon	LECROSNIER Jean	PERRODIN Jean-Pierre
BOSCHER Bernard	FOSSARD Guy	LEDUC Josette	RAULT Jean-Benoît
BOUDIER Régis	FOURNIER Delphine	LEFEVRE Didier	RENOUF Valérie
BOURDIN Jean-Dominique	GALLET-MOREEL Caroline	LEFRANC Daniel	RIHOUÉY Hubert
CANU Michel	GOUX Christian	LEJEUNE Bernard	ROBIOLLE Hubert
CORBET Daniel	GUEZOU Alain	LOUAINTIER Yves	SAVARY Serge
COULON Gérard	HELAINÉ Daniel	MACE Richard	SIMON Yves
D'ANTERROCHES Philippe	HENNEQUIN Claude	MALHERBE Bernard	THOREL Hervé
DAVY DE VIRVILLE Michel	HERMÉ Michel	MARIE Agnès	VAUGEOIS Philippe
DE LA HOUGUE Catherine	JOUANNO Guy	MOREL Jacques	VILLAIN Annick
DE LAFORCADE Eric	LAINE Sophie	NICOLLE Guy	VILQUIN Franck
DELAFOSSÉ Nadège	LAMY Daniel	PAISNEL Gérard	YVON Nicolle
DELIVERT Florent	LAUNAY Bruno	PAREY Daniel	LECOEUR Yves

ABSENTS EXCUSES : Béatrice GOSSELIN, Emmanuelle Bouillon (procuration donnée à Franck Vilquin), Valérie Grieu-Leconte (procuration donnée à Daniel Hélaine), Yves Lamy (procuration donnée à Sylvie Pasero), Etienne Savary (procuration donnée à Jean-Dominique Bourdin), Catherine David, Bernard Mauger, Michel Lemièrre, Jacques Marie (remplacé par sa suppléante Marie-Ange Lebargie), Xia Leperchois (procuration donnée à Josette Leduc), Maud Le Mièrre (procuration donnée à Jacky Bidot), Christian Dutertre (procuration donnée à Serge Savary), Hervé Guille (procuration donnée à Eric de laforcade), Dany Ledoux (procuration donnée à Régis Boudier), Jean-Manuel Cousin (procuration donnée à Sophie Lainé), Pascale Benoist (remplacée par son suppléant Hervé Thorel), Guy Geyelin (procuration donnée à Michel Hermé)

ABSENTS : Sébastien Belhaire, Nadège Besnier, Denis Bourget, Marc Jouanne, Pierre-Marie Lamellièrre, David Laurent, Marc Leclerc, Maurice-Pierre Robin, Michel Romuald, Anne Sarazzin, Jean-Pierre Savary

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian Goux, désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

Annexes :

- 1- Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018
- 2- Détail du budget primitif 2019 du budget Activités économiques et reprise anticipée des résultats 2018
- 3- Détail du budget primitif 2019 du budget ZA Delasse et reprise anticipée des résultats 2018
- 4- Détail du budget primitif 2019 du budget ZA Gouville-artisanale et reprise anticipée des résultats 2018
- 5- Détail du budget primitif 2019 du budget ZA Saint Pierre et reprise anticipée des résultats 2018
- 6- Détail du budget primitif 2019 du budget ZA château de la mare et reprise anticipée des résultats 2018
- 7- Détail du budget primitif 2019 du budget ZA Regnéville-sur-mer et reprise anticipée des résultats 2018
- 8- Détail du budget primitif 2019 du budget ZA Gouville-conchylicole et reprise anticipée des résultats 2018
- 9- Détail du budget primitif 2019 du budget ZA réseau eau de mer et reprise anticipée des résultats 2018
- 10- Détail du budget primitif 2019 du budget Augustines et reprise anticipée des résultats 2018
- 11- Détail du budget primitif 2019 du budget SPANC et reprise anticipée des résultats 2018
- 12- Détail du budget primitif 2019 du budget GEMAPI et reprise anticipée des résultats 2019
- 13- Taux de TEOM lissés sur 10 ans
- 14- Détail du budget primitif 2019 du budget Déchets et reprise anticipée des résultats 2018
- 15- Détail du budget primitif 2019 du budget ADS et reprise anticipée des résultats 2018
- 16- Détail du budget primitif 2019 du budget Cinéma et reprise anticipée des résultats 2018
- 17- Détail du budget primitif 2019 du budget Santé et reprise anticipée des résultats 2018
- 18- Détail du budget primitif 2019 du budget général et reprise anticipée des résultats 2018

La totalité des documents budgétaires est téléchargeable à l'adresse suivante

<https://www.coutancesmeretbocage.fr/lesélus/les-éléments-budgétaires/>

Vote du budget primitif 2019 du budget activités économiques et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe activités économiques, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe activités économiques fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	964 919,27 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	1 122 741,60 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	157 822,33 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - <u>Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	157 822,33 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	1 480 111,41 €
Recettes d'investissement (hors 001)	1 234 970,60 €
Résultat estimé de l'exercice	-245 140,81 €
Résultats antérieurs reportés	-374 751,21 €
D - <u>Solde d'exécution N-1 estimé</u>	-619 892,02 €
R 001 <u>Résultat d'investissement reporté (excédent)</u>	
D 001 <u>Résultat d'investissement reporté (déficit)</u>	619 892,02 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	815 221,34 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	1 439 680,00 €
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)</u>	624 458,66 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	-4 566,64 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	157 822,33 €
1) Prévission d'affectation en réserves	
R 1068 <u>Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	0,00 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 <u>Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</u>	157 822,33 €
D 002 <u>Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</u>	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe activités économiques, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget activités économiques
- d'approuver le budget activités économiques 2019

⇒ **Unanimité**

Précision à la délibération n°11 du 5 décembre 2018 de souscription d'un emprunt à long terme sur le budget activités économiques

Lors de sa séance du 05 décembre 2018, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la souscription d'un emprunt long terme auprès de la Banque Postale, sur le budget activités économiques. Le contrat souscrit portait sur un emprunt d'un montant de 1 420 000 euros, à un taux fixe annuel de 1,32 %, remboursable sur 15 ans par échéances constantes trimestrielles.

A la demande de l'établissement bancaire, il est proposé au conseil communautaire d'ajouter les précisions suivantes aux caractéristiques financières présentées et approuvées dans la délibération n° 11 du 5 décembre 2018 :

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Echéances constantes : 26 125,84 € (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)

Date limite de versement des fonds : 30/01/2019 avec versement automatique à cette date

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce complément à la délibération n°11 du 5 décembre 2018.

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Delasse et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Delasse, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Delasse fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	155 700,00 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	155 700,00 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	0,00 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	0,00 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	
Recettes d'investissement (hors 001)	137 979,57 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	137 979,57 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-191 349,47 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-53 369,90 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	53 369,90 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	53 369,90 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	0,00 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe ZA Delasse, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Actualisation des AP/CP

Les autorisations de programme ouvertes et leurs crédits de paiement associés doivent être actualisés au regard de la consommation réelle des crédits de paiement 2018 :

Numéro et libellé de l'AP	AP Votée	CP			
		2016	2017	2018	2019
		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	CP 2019
Autorisation de programme n° 2015-01 Delasse : aménagement de la zone d'activités de Delasse	700 000 €	594 352 €	76 546 €	15 530 €	13 572 €
Total dépenses	700 000 €	594 352 €	76 546 €	15 530 €	13 572 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget ZA Delasse
- d'approuver le budget ZA Delasse 2019
- d'approuver la modification de l'AP/CP du budget ZA Delasse

⇒ **Unanimité**

Prolongation du crédit-relais du budget ZA Delasse

La communauté du bocage coutançais avait souscrit en 2016 un contrat de crédit-relais sur le budget ZA Delasse, auprès du Crédit Mutuel Maine, Anjou, Basse-Normandie, pour un montant de 300 000 euros. Cet emprunt, devant s'achever contractuellement au 15 octobre 2019, le Crédit Mutuel offre à la communauté la possibilité de prolonger celui-ci de 6 mois, soit un terme porté à avril 2020, en attendant la vente de tous les terrains de la zone d'activités.

Il est précisé que dans le cadre de cette prolongation du terme de l'emprunt, le taux d'intérêt appliqué reste identique (0,73 % l'an), mais nécessite le paiement de frais d'avenant de 50 euros. Le budget primitif 2019 de la ZA Delasse, proposé au vote au cours de cette même séance, intègre ces nouvelles dispositions.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la prolongation de 6 mois du terme du contrat de prêt n° 00380/000870227-02, initialement souscrit par la communauté du bocage coutançais.
- D'autoriser monsieur le président à signer l'avenant ou tout document permettant la mise en œuvre de la prolongation du contrat de prêt ci-avant décrit.

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Gouville-artisanale et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),

- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Gouville-artisanale, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Gouville-artisanale fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	45 786,82 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	45 786,82 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	0,00 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	0,00 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	140 000,00 €
Recettes d'investissement (hors 001)	12 828,34 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-127 171,66 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	5 386,81 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-121 784,85 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	121 784,85 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	121 784,85 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	0,00 €
1) Prévion d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe ZA Gouville-artisanale, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget ZA Gouville-artisanale
- d'approuver le budget ZA Gouville-artisanale 2019

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Saint Pierre et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Saint Pierre, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Saint Pierre fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	83 126,49 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	83 126,50 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	0,01 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-0,01 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	0,00 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	
Recettes d'investissement (hors 001)	377 208,15 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	377 208,15 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-404 398,14 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-27 189,99 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	27 189,99 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	27 189,99 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	0,00 €
1) Prévion d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe ZA Saint Pierre, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Actualisation des AP/CP

Les autorisations de programme ouvertes et leurs crédits de paiement associés doivent être actualisés au regard de la consommation réelle des crédits de paiement 2018 :

Numéro et libellé de l'AP	AP Votée	CP			
		2016	2017	2018	2019
		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	CP 2019
Autorisation de programme n°2016-01 ZA Saint-Pierre : aménagement de la zone artisanale Saint-Pierre - Travaux	392 000 €	149 259 €	151 682 €	3 635 €	87 424 €
Total dépenses	392 000 €	149 259 €	151 682 €	3 635 €	87 424 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget ZA Saint Pierre
- d'approuver le budget ZA Saint Pierre 2019
- d'approuver la modification de l'AP/CP du budget ZA Saint Pierre

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget ZA château de la mare et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA château de la mare, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA château de la mare fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	105 503,81 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	105 503,81 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	0,00 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	0,00 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	98 710,08 €
Recettes d'investissement (hors 001)	
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-98 710,08 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-15 260,88 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-113 970,96 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	113 970,96 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	113 970,96 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	0,00 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe ZA château de la mare, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe

⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget ZA château de la mare
- d'approuver le budget ZA château de la mare 2019

Monsieur Jouanno indique qu'il serait intéressant d'avoir un coût du programme pour faire un ratio de la part du déficit sur la totalité du programme.

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Regnéville-sur-mer et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Regnéville-sur-mer, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Regnéville-sur-mer fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	3 841,32 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	3 841,32 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	0,00 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	0,00 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	14 516,42 €
Recettes d'investissement (hors 001)	
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-14 516,42 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	48 466,10 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	33 949,68 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	33 949,68 €
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	-33 949,68 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	0,00 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe ZA Regnéville-sur-mer, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget ZA Regnéville-sur-mer
- d'approuver le budget ZA Regnéville-sur-mer 2019

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget ZA Gouville-conchylicole et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ZA Gouville-conchylicole, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ZA Gouville-conchylicole fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	318 425,08 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	318 425,08 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	0,00 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	0,00 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	252 006,85 €
Recettes d'investissement (hors 001)	306 075,26 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	54 068,41 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	28 129,29 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	82 197,70 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	82 197,70 €
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	-82 197,70 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	0,00 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat

dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe ZA Gouville-conchylicole, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget ZA Gouville-conchylicole
- d'approuver le budget ZA Gouville-conchylicole 2019

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget réseau eau de mer et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe réseau eau de mer, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe réseau eau de mer fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	90 578,71 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	96 493,14 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	5 914,43 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	8 527,15 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	14 441,58 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	19 927,30 €
Recettes d'investissement (hors 001)	19 343,70 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-583,60 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-19 343,70 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-19 927,30 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	19 927,30 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	19 927,30 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	14 441,58 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	14 441,58 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe réseau eau de mer, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget réseau eau de mer
- d'approuver le budget réseau eau de mer 2019

⇒ **Unanimité, monsieur Périer s'abstenant**

Vote du budget primitif 2019 du budget SPANC et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe spanc, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe spanc fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

BUDGET SPANC 2019

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	92 970,47 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	56 870,00 €
A - Résultat estimé de l'exercice	-36 100,47 €
B - Résultats antérieurs reportés	69 104,92 €
Dont C.C. SPANC Coutances Mer et Bocage	68 486,74 €
Dont SIAEP St-Sauveur-Lendelin	618,18 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	33 004,45 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	312 901,16 €
Recettes d'investissement (hors 001)	301 652,56 €
Résultat estimé de l'exercice	-11 248,60 €
Résultats antérieurs reportés	2 045,44 €
Dont C.C. SPANC Coutances Mer et Bocage	2 045,44 €
Dont SIAEP St-Sauveur-Lendelin	0,00 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-9 203,16 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	9 203,16 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	64 129,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	64 129,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	-54 925,84 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	33 004,45 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	33 004,45 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe spanc, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget spanc
- d'approuver le budget spanc 2019

Monsieur HERME indique que l'on demande à des personnes, qui ont souvent peu de ressources, de préfinancer, les travaux, ce qui est difficile. Ce qui serait intéressant à proposer, c'est que le budget du SPANC finance directement aux entreprises.

Monsieur le président indique qu'effectivement, lorsqu'il y a une dépense de 10 000 €, avec une subvention de 6 000 €, il reste un solde de 4 000 €. Nous sommes en train de regarder des solutions qui faciliteraient le paiement, notamment en travaillant sur la durée pour étaler les paiements dans le temps. Un groupe de travail, piloté par Patrick LECLERC, réfléchi à cette question.

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget GEMAPI et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe GEMAPI, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe GEMAPI fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)				
		Budget GEMAPI C.C. Coulances Mer et Bocage	Budget Syndicat Miro de la Souilles	Total
Résultat de fonctionnement N-1				
Dépenses de fonctionnement (hors 002)		228 731,41 €	62 312,85 €	291 044,26 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)		800 000,00 €	95 179,25 €	895 179,25 €
A - Résultat estimé de l'exercice		571 268,59 €	32 866,40 €	604 134,99 €
B - Résultats antérieurs reportés		-23 919,18 €		-23 919,18 €
Dont SIVU Baie de Siene		-23 919,18 €		
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci dessous)		547 349,41 €	32 866,40 €	580 215,81 €
Investissement				
Dépenses d'investissement (hors 001)		181 203,04 €	15 284,72 €	196 487,76 €
Recettes d'investissement (hors 001)		29,00 €	27 156,71 €	27 185,71 €
Résultat estimé de l'exercice		-181 174,04 €	11 871,99 €	-169 302,05 €
Résultats antérieurs reportés		28 873,34 €	-15 861,93 €	13 011,41 €
Dont SIVU Baie de Siene		28 873,34 €		
D - Solde d'exécution N-1 estimé		-152 300,70 €	3 989,94 €	-156 290,64 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)				0,00 €
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)		152 300,70 €	3 989,94 €	156 290,64 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)				
Restes à réaliser N-1 (dépenses)		95 821,31 €	97 765,41 €	193 586,72 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)		205 147,05 €	73 482,00 €	278 629,05 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)		189 325,74 €	-21 283,41 €	85 042,33 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E		42 974,96 €	28 273,35 €	71 248,31 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		547 349,41 €	32 866,40 €	580 215,81 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		42 974,96 €	28 273,35 €	71 248,31 €
2) Report en fonctionnement R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		504 374,45 €	4 593,05 €	508 967,50 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)				0,00 €

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe GEMAPI, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget GEMAPI
- d'approuver le budget GEMAPI 2019

Monsieur JOUANNO indique qu'il faudra ajuster notre fiscalité afin que le budget ne soit pas excédentaire.

Monsieur le président précise que c'est ce qui sera fait.

⇒ **Unanimité, monsieur AVENEL s'abstenant**

Fixation de la durée du lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

L'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) conduit à l'application d'un taux unique sur l'ensemble de son territoire. Il peut en résulter des augmentations de cotisations pour certains contribuables.

Afin de limiter les hausses de cotisations de TEOM liées à l'harmonisation du mode de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers au sein de leur périmètre, les Communautés de communes peuvent, pour une période qui ne peut excéder 10 ans, voter des taux différents sur leur périmètre (CGI, art. 1636 B sexies).

Les deux mécanismes de vote de taux différents sur le territoire d'un groupement de communes (zonage en fonction de l'importance du service rendu et zonage en vue d'harmoniser les taux au sein du groupement) ont deux objectifs différents :

- le premier mécanisme permet de prendre en compte les différences de coût en fonction du service rendu au sein du groupement de communes.

- le lissage des taux de TEOM permet de procéder à une harmonisation des taux au sein du groupement, soit sur l'ensemble de son périmètre, soit sur le périmètre des zones délimitées en fonction du service rendu.

La combinaison du mécanisme de lissage des taux et du dispositif de zonage en fonction de l'importance du service rendu permet une convergence progressive des taux de TEOM vers un taux unique par zone définie au sein du groupement de communes.

La présente délibération a pour objet la fixation de la durée du lissage du taux de TEOM. Il est proposé au conseil communautaire de fixer à 10 ans la durée du lissage du taux de TEOM.

Monsieur RAULT s'inquiète de ce lissage sur 10 ans sachant que la redevance incitative n'a pas été retenue pour le moment. D'ici peu de temps, il y aura un doublement de la TGAP et une obligation de résultat en matière de tri des déchets. Un lissage sur 10 ans sans parler de redevance incitative.

Monsieur BEAUFILS est heureux d'entendre que certains ont conscience qu'il soit nécessaire d'aller vers quelque chose de plus uniforme.

Monsieur VILQUIN indique que le lissage pour 10 ans ne nous engage pas pour 10 ans. Avec les modifications de consignes de tri en 2022, beaucoup de choses seront remises en cause. Le lissage permet d'éviter la brutalité. Nous avons pris une augmentation de 25% sur les marchés, le budget tient grâce aux excédents récupérés sur le SITOM, mais effectivement, cela ne tiendra pas dans la durée.

Monsieur le président indique qu'un groupe de travail étudie les évolutions possibles. Certains marchés arrivent à échéance fin 2019, nous pourrions commencer à faire bouger les choses.

Monsieur RAULT indique que, depuis quelques années, des efforts importants ont été faits par la population 180 kg par habitant. Sur certains secteurs, avec des redevances

incitatives, le poids est descendu aux alentours de 100 kg par habitant. Si nous voulons que le coût reste raisonnable, nous aurons des évolutions à faire. Si nous sommes moteurs dans une volonté de réduire les déchets, nous serons suivis.

⇒ **A la majorité, monsieur RAULT votant contre, messieurs BOSCHER, LEJEUNE, LEFEVRE, THOREL et mesdames FOURNIER, GALLET-MOREEL s'abstenant**

Vote du taux de TEOM

Lors de sa séance du 26 septembre 2018 le conseil communautaire a institué la TEOM et défini les zonages ci-dessous.

Il est proposé de voter les taux suivants pour 2019 :

Zone	Niveau de service	Taux TEOM
Zone 1	communes ne bénéficiant que d'une collecte hebdomadaire des ordures ménagères	9.0 %
Zone 2	communes bénéficiant d'une collecte supplémentaires en période estivale	9.5 %
Zone 3	Montmartin s/m + St Sauveur Lendelin bourg (2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année) Gouville s/m (1 collecte hebdomadaire des ordures ménagères + 1 en période estivale + déchets verts en porte à porte)	10.0 %
Zone 4	Coutances (2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année + emballages en porte à porte)	10.5 %
Zone 5	Agon Coutainville (2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année + 1 en période estivale + déchets verts en porte à porte)	11.0%

⇒ Voir annexe présentant le lissage des taux de TEOM sur 10 ans

L'application des taux proposés aux bases 2018 permet de stabiliser le produit fiscal attendu.

Les tableaux ci-joints présentent les évolutions de taux par commune, par rapport aux taux actuels, et par rapport au taux cible pour les communes de l'ex communauté du bocage coutançais.

Un lissage sera proposé afin de limiter les effets des écarts de taux les plus importants. L'intégration d'Anneville à l'une des zones existantes aurait dû être délibérée entre l'extension effective du périmètre et le 15 janvier. Cela n'ayant pas été possible, il convient de délibérer en même temps que pour le vote des taux pour créer une zone spécifique pour Anneville. Celle-ci a les mêmes caractéristiques que la zone 2, et donc le même taux.

Il conviendra de la rattacher à la zone 2 avant le 15 octobre 2019.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver ces taux
- de créer une zone spécifique à la commune d'Anneville
- de préciser que le taux de 9,5% s'appliquera à la commune d'Anneville.

Monsieur AVENEL précise que les déchets ne sont pas collectés toute l'année de la même manière, toutes les semaines en période estivale et tous les quinze jours d'avril à octobre.

Monsieur Jouanno indique qu'il est urgent de travailler sur la manière dont va évoluer la collecte. Les taux proposés permettent de préserver les acquis de tout le monde et d'obtenir le produit attendu. Il ajoute que la collecte toutes les semaines dans les villages, c'est beaucoup de distance parcourue par les camions pour peu de tonnage collecté.

⇒ **A l'unanimité, madame PASERO s'abstenant**

Vote du budget primitif 2019 du budget déchets ménagers et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe déchets ménagers, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe déchets ménagers fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	4 207 899,11 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	4 106 043,39 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-101 855,72 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	607 119,28 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	505 263,56 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	24 348,21 €
Recettes d'investissement (hors 001)	85 125,89 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	60 777,68 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	263 598,95 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	324 376,63 €
<u>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</u>	<u>324 376,63 €</u>
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	144 522,36 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - <u>Solde des restes à réaliser</u>	
<u>d'investissement N-1 (4)</u>	-144 522,36 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	-179 854,27 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	505 263,56 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
<u>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	
2) Report en fonctionnement	
<u>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</u>	<u>505 263,56 €</u>
<u>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</u>	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe déchets ménagers, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget déchets ménagers

- d'approuver le budget déchets ménagers 2019

Monsieur RAULT précise que la redevance camping est perçue directement par le syndicat de la Perelle.

⇒ **A l'unanimité, messieurs RAULT et LEJEUNE s'abstenant**

Vote du budget primitif 2019 du budget ADS et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe ADS, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe ADS fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	181 338,29 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	182 804,67 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	1 466,38 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	1 466,38 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	
Recettes d'investissement (hors 001)	
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	0,00 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	
D - Solde d'exécution N-1 estimé	0,00 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	1 466,38 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 466,38 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe ADS, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget ADS
- d'approuver le budget ADS 2019

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget Augustines et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Augustines, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Augustines fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	177 053,02 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	191 204,28 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	14 151,26 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-10 598,58 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	3 552,68 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	92 278,85 €
Recettes d'investissement (hors 001)	97 643,53 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	5 364,68 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-80 336,47 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-74 971,79 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	74 971,79 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	1 087,50 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	-1 087,50 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	76 059,29 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	3 552,68 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	3 552,68 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe Augustines, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget Augustines
- d'approuver le budget Augustines 2019

⇒ **Unanimité**

Vote du budget primitif 2019 du budget cinémas et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe cinémas, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe cinémas fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	288 335,78 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	304 877,27 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	16 541,49 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	11 724,96 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	28 266,45 €
(si C est négatif, report du déficit	
ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	204 171,01 €
Recettes d'investissement (hors 001)	175 902,01 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-28 269,00 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	2,55 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-28 266,45 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	28 266,45 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	
Restes à réaliser N-1 (recettes)	
E - Solde des restes à réaliser	
d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	28 266,45 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	28 266,45 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	28 266,45 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe cinémas, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget cinémas
- d'approuver le budget cinémas 2019

⇒ **Unanimité, messieurs JOUANNO et PAISNEL s'abstenant**

Vote du budget primitif 2019 du budget santé et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe santé, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe santé fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	238 224,38 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	371 442,52 €
A - Résultat estimé de l'exercice	133 218,14 €
B - Résultats antérieurs reportés	
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	133 218,14 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	519 791,74 €
Recettes d'investissement (hors 001)	918 076,25 €
Résultat estimé de l'exercice	398 284,51 €
Résultats antérieurs reportés	-2 174 239,18 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-1 775 954,67 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	1 775 954,67 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	29 385,89 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	1 614 761,43 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	1 585 375,54 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	190 579,13 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	133 218,14 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	133 218,14 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget Annexe santé, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Actualisation des AP/CP

Les autorisations de programme ouvertes et leurs crédits de paiement associés doivent être actualisés au regard de la consommation réelle des crédits de paiement 2018 :

Numéro et libellé de l'AP	AP Votée	CP			
		2016	2017	2018	2019
		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	CP 2019
Autorisation de programme n°2016-01 Santé : Construction du pôle de santé libéral et ambulatoire	3 800 000 €	668 840 €	2 683 916 €	268 997 €	178 247 €
Total dépenses	3 800 000 €	668 840 €	2 683 916 €	268 997 €	178 247 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget santé
- d'approuver le budget santé 2019
- d'approuver l'actualisation de l'AP/CP du budget santé

⇒ **Unanimité, messieurs SIMON et BOUDIER, madame LEDOUX (procuration à Régis Boudier) s'abstenant**

Précision à la délibération n°12 du 5 décembre 2018 de souscription d'un emprunt à long terme sur le budget santé

Lors de sa séance du 05 décembre 2018, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la souscription d'un emprunt long terme auprès de la Banque Postale, sur le budget santé. Le contrat souscrit portait sur un emprunt d'un montant de 500 000 euros, à un taux fixe annuel de 1,32 %, remboursable sur 15 ans par échéances constantes trimestrielles.

A la demande de l'établissement bancaire, il est proposé au conseil communautaire d'ajouter les précisions suivantes aux caractéristiques financières présentées et approuvées dans la délibération n° 12 du 5 décembre 2018 :

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Echéances constantes : 9 199,24 € (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)

Date limite de versement des fonds : 30/01/2019 avec versement automatique à cette date

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce complément à la délibération n°12 du 5 décembre 2018.

⇒ **Unanimité**

1- Vote du budget primitif 2019 du budget général et reprise anticipée des résultats 2018

Reprise anticipée des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article

L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget général, ces 3 documents ont été transmis et visés par le comptable de la communauté.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget général fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	25 041 562,22 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	26 988 353,89 €
<u>A - Résultat estimé de l'exercice</u>	<u>1 947 791,67 €</u>
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	<u>1 175 724,97 €</u>
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	3 123 516,64 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	2 827 636,35 €
Recettes d'investissement (hors 001)	4 692 320,06 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	<u>1 864 683,71 €</u>
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	<u>-1 035 918,33 €</u>
D - Solde d'exécution N-1 estimé	828 765,38 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	828 765,38 €
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	729 382,99 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	173 190,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	-556 192,99 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	-272 572,99 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	3 123 516,64 €
1) Prévision d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 123 516,64 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Si le compte administratif 2018 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Budget primitif 2019

Le budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2018 du Budget général, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

- ⇒ Synthèse générale en annexe
- ⇒ Note de présentation en annexe
- ⇒ Détail par article en annexe
- ⇒ Etat de la dette en annexe

Actualisation des AP/CP

Les autorisations de programme ouvertes et leurs crédits de paiement associés doivent être actualisés au regard de la consommation réelle des crédits de paiement 2018 :

Numéro et libellé de l'AP		AP Votée	CP			
			2016	2017	2018	2019
			Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	CP 2019 (Projection)
2016-01 BG	Centre de secours de Cerisy-la-Salle	220 000 €		172 112 €	Néant	clôturée
2016-02 BG	Plan informatique des écoles	430 000 €	22 585 €	274 255 €	43 497 €	clôturée
2016-03 BG	Site internet	10 000 €				10 000 €
2016-07 BG	Travaux de réhabilitation du gymnase de Gavray	380 000 €	312 502 €	29 957 €	78 €	clôturée
2016-09 BG	Préau de l'école des Tanneries	60 000 €		8 325 €	27 674 €	clôturée
2018-01 BG	Gymnase d'Agon-Coutainville	650 000 €			3 444 €	646 556 €
Total dépenses		1 750 000 €	335 087 €	484 649 €	74 693 €	656 556 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget général
- d'approuver le budget général 2019
- d'approuver la modification des AP/CP du budget général
- de clôturer les AP n°2016-01 BG, 2016-02 BG, 2016-07 BG et 2016-09 BG.

- ⇒ **A l'unanimité, messieurs De Laforcade, Guille (procuration à Eric D Laforcade), Périer, Lejeune, Boudier et madame Ledoux (procuration à Régis Boudier)**

Vote des taux

Le conseil communautaire fixe chaque année les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les bases d'imposition ménages à partir desquelles est établi le produit attendu de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient égal à 1,

majoré, lorsqu'il est positif, du taux d'inflation des prix à la consommation constaté entre les mois de novembre n-1 et n-2. Pour 2019, ce coefficient est estimé à 1.2 %.

Les services fiscaux n'ont pas encore communiqué le montant prévisionnel des bases fiscales de la Communauté 2018. Une hausse de 0.6% du volume physique des bases est cependant anticipée, venant s'additionner à la majoration forfaitaire déjà évoquée, pour aboutir à une hausse totale estimée à +1.8 %.

S'agissant des bases de CFE, une augmentation des bases de 1.5% a été anticipée.

Au vu des montants arrêtés dans le cadre du projet de Budget Primitif, le produit attendu sur la fiscalité directe, nécessaire à son équilibre, s'établit à 12.8M€

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reconduire les taux communautaires en vigueur, à savoir :

- 10.38% pour la taxe d'habitation
- 9.86% pour la taxe sur le foncier bâti
- 20.64% pour la taxe sur le foncier non bâti
- 22.35% pour la CFE

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux communautaires comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 10.38 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 9.86 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.64 %**
- Taux de cotisation foncière des entreprises : 22.35%**

⇒ **l'unanimité, messieurs De Laforcade, Guille (procuration à Eric D Laforcade), Périer, Lejeune,**

Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Le tableau des emplois est un document annexé au budget primitif.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

Le tableau détaillé ci-dessous présente le détail des emplois permanents existant à la communauté Coutances mer et bocage (situation au 13 février 2019). Au total 376 emplois permanents existent. Les agents recrutés sur poste non permanents (en besoin occasionnels, remplacement, apprentis, étudiants...) ne figurent pas dans ce tableau.

Sur les 376 emplois, 28 sont de catégorie A, 14 de catégorie A&B, 43 de catégorie B, 42 de catégorie B&C et 249 de catégorie C (Il s'agit de la catégorie des grades correspondant à l'emploi définis dans la délibération de création des emplois).

Le tableau présenté ci-après au point 3 intègre :

- Les suppressions de poste présentées au point 1 de la présente délibération ;
- Les créations d'emplois présentées au point 2 de la présente délibération

Par ailleurs, un travail d'harmonisation des intitulés des emplois a été effectué ainsi qu'un ajustement des rattachements hiérarchiques des postes. Ces modifications sont également intégrées dans le tableau de synthèse.

1-suppression d'un emploi suite à l'avis du comité technique en date du 21 novembre 2018 :

EMPLOYEUR	REFERENCE DU POSTE	SERVICE AFFECTATION	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO H/MINUTES	DUREE HEBDO H/ CENTIEMES	MOTIF SUPPRESSION
CMB	CMB305	DG-DIR FINANCES	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	17h30/min35	17,5	Départ en retraite
CMB	CMB072	DG-DIR EEJ-ECOLES	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	15h00min/35	15	démission
CMB	CMB158	DG-DIR EEJ-ECOLES	C	Cadre d'emplois des atsem	30h13min/35	30,22	retraite
CMB	CMB148	DG-DIR EEJ-ECOLES	C	Cadre d'emplois des atsem	30h32min/35	30,54	Fin de contrat
CMB	CMB217	DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	35h00min/35	35	Fin de contrat
CMB	CMB420	DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1h30min/35	1,5	Fin de contrat
CMB	CMB068	DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS PERISCOLAIRE	C	Adjoint technique	12h30min/35	12,5	Licenciement pour inaptitude physique
CMB	CMB041	DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	35h00min/35	35	Fin de contrat
CMB	CMB340	DG-POLE DE PROXIMITE	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h00min/35	35	mutation
CMB	CMB010	CENTRE ANIMATION UNELLES	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	35h00min/35	35	fin de contrat

2-créations d'emplois :

Les créations d'emploi proposées sont conformes à celles présentées lors du débat d'orientations budgétaires à l'exception de l'emploi de chef de projet contrat de transition écologique, lié à la sélection de notre territoire par le ministère pour bénéficier de ce contrat.

- Un emploi de chargé de mission PLUi, pour assurer le suivi du bureau d'étude et l'accompagnement des élus et des conseils municipaux tout au long de l'élaboration du PLUi ;
- Un emploi d'animateur leader et contractualisation, pour permettre la mobilité d'un autre agent sur le suivi de la démarche Territoire durable 2030 et du plan climat air énergie territorial ;
- Un emploi de délégué à la protection des données mutualisé auprès des communes qui le souhaitent ;
- Un emploi de chef de projet pour le contrat de transition écologique, pour porter l'animation et la coordination du contrat, suite à la sélection de Coutances mer et bocage par le ministère de la transition écologique et solidaire ;
- Un emploi de directeur du centre d'animation les Unelles, afin de préparer le départ à la retraite de l'agent occupant actuellement l'emploi. L'emploi actuellement occupé sera supprimé du tableau des emplois après le départ à la retraite de l'agent concerné.

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	GROUPE FONCTION RIFSEEP	DATE D'EFFET
DG-DIR URBANISME	CMB486	Chargé de mission PLUi	A	cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des ingénieurs	35h00min/35	A2	13/02/2019
DG-DIR DEV ECONOMIQUE	CMB487	Animateur leader et contractualisation	A&B	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des attachés	35h00min/35	B2	13/02/2019
DG-RGPD	CMB488	Délégué à la protection des données	B	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des rédacteurs	35h00min/35	B2	13/02/2019
DG-CTE	CMB489	Chef de projet contrat de transition écologique	A	cadre d'emplois des attachés cadre d'emploi des ingénieurs	35h00min/35	A2	13/02/2019
CENTRE D'ANIMATION UNELLES	CMB490	Directeur du centre d'animation	A	cadre d'emplois des attachés	35h00min/35	A1	13/02/2019

3- Synthèse du tableau des emplois au 13 février 2019

Service	Nombre d'emplois
CENTRE ANIMATION UNELLES	8
CINEMA	1
CLLAJ	1
DG-EMPLOI FONCTIONNEL	1
DG-AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	1
DG-COORDINATION PESL	1
DG-CTE	1
DG-DIR AGJ-COMMANDE PUBLIQUE	1
DG-DIR AGJ-SECRETARIAT GENERAL	1
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	12
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	13
DG-DIR CULTURELLE-MUSEE	1
DG-DIR CULTURELLE-PATRIMOINE ET PAH	3
DG-DIR CULTURELLE-VES	1
DG-DIR DEV ECONOMIQUE	4
DG-DIR EEJ	6
DG-DIR EEJ-ECOLES	92
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	53
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	29
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-RAM	5
DG-DIR ENVIRONNEMENT	2
DG-DIR ENVIRONNEMENT-DECHETS	10
DG-DIR ENVIRONNEMENT-ESPACES NATURELS	1

Service	Nombre d'emplois
DG-DIR ENVIRONNEMENT-GEMAPI	4
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	9
DG-DIR FINANCES	10
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	10
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	8
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	7
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	5
DG-DIR URBANISME	2
DG-DIR URBANISME-SERVICE ADS	4
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	14
DG-POLE DE PROXIMITE	2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	11
DG-QUALITE DES EAUX	2
DG-QUALITE DES EAUX-SPANC	2
DG-RGPD	2
DG-SERVICE COMMUNICATION	2
DG-SERVICE DES SPORTS	17
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	13
DG-TD2030	1
EN POSITION DE DETACHEMENT	2
MISE A DISPOSITION	1
TOTAL	376

Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
CENTRE ANIMATION UNELLES	CMB003	REFERENT FAMILLE ANIMATION SOCIOCULTURELLE	B	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des rédacteurs	Animateur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
CENTRE ANIMATION UNELLES	CMB008	ANIMATEUR LUDOTHEQUE – LUDOTHECAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	35	POURVU	C2
CENTRE ANIMATION UNELLES	CMB001	DIRECTEUR DU CENTRE D'ANIMATION LES UNELLES	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché Principal	35h00min/35	35	POURVU	A1
CENTRE ANIMATION UNELLES	CMB009	ANIMATEUR MULTIMEDIA	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	35	POURVU	C2
CENTRE ANIMATION UNELLES	CMB005	ANIMATEUR JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	31h00min/35	31	POURVU	C2
CENTRE ANIMATION UNELLES	CMB006	ANIMATEUR MULTIMEDIA	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00/min35	35	POURVU	C2
CENTRE ANIMATION UNELLES	CMB007	ANIMATEUR MULTIMEDIA	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00/min35	35	POURVU	C2
CENTRE ANIMATION UNELLES	CMB490	DIRECTEUR DU CENTRE D'ANIMATION LES UNELLES	A	cadre d'emplois des attachés		35h00min/35	35	NON POURVU	A1
CINEMA	CMB011	PROJECTIONNISTE DE CINEMA	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
CLLAJ	CMB012	ANIMATEUR DU C.L.L.A.J. DU PAYS DE COUTANCES	B	cadre d'emplois des animateurs	Animateur Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	CMB448	AGENT D'ACCUEIL DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent de Maîtrise	27h00/min35	27	POURVU	C2
DG-COORDINATION PESL	CMB015	COORDONNATEUR PRINCIPAL DU PESL	A&B	cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	Attaché Principal	35h00/min35	35	POURVU	A2
DG-CTE	CMB489	CHEF DE PROJET CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE	A	cadre d'emplois des attachés cadre d'emploi des ingénieurs		35h00min/35	35	NON POURVU	A2
DG-DIR AGJ-COMMANDE PUBLIQUE	CMB019	RESPONSABLE MARCHES PUBLICS	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR AGJ-SECRETARIAT GENERAL	CMB020	ASSISTANT DE DIRECTION	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB029	PROFESSEUR DE MUSIQUE – PERCUSSIONS	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	4h45min/20	4,75	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB027	PROFESSEUR DE MUSIQUE – PIANO ET ACCOMPAGNEMENT	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème Classe	10h30min/20	10,5	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB022	DIRECTEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE	A&B	cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Professeur E.E.A. Hors Classe	16h00min/16	16	POURVU	A1
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB023	PROFESSEUR DE MUSIQUE-FORMATION MUSICALE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème Classe	20h00min/20	20	POURVU	B2

DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB033	SECRETAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	31h00min/35	31	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB031	PROFESSEUR DE MUSIQUE – TROMBONE - TUBA	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	6h00min/23	6	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB028	PROFESSEUR DE MUSIQUE – CLARINETTE, FORMATION MUSICALE, ORCHESTRE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	20h20min/20	20	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB024	PROFESSEUR DE MUSIQUE-ATELIER ADAPTE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique	2h00min/20	2	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB026	PROFESSEUR DE MUSIQUE – JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISEES	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème Classe	6h00min/20	6	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB025	PROFESSEUR DE MUSIQUE – BATTERIE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique	3h00min/20	3	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB032	PROFESSEUR DE MUSIQUE – FLUTE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème Classe	9h00min/23	9	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	CMB030	PROFESSEUR DE MUSIQUE- VIOLON	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	5h00min/20	5	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB034	COORDONNATEUR DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	B	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Assistant de Conservation	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB038	RESPONSABLE DE BIBLIOTHEQUE	B&C	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	18h45min/35	18,75	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB035	RESPONSABLE DE LA MEDIATHEQUE ET DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	A&B	cadre d'emplois des bibliothécaires cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB044	AGENT DE BIBLIOTHEQUE JEUNESSE ET COORDINATEUR DES ANIMATIONS	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB045	AGENT DE BIBLIOTHEQUE RESPONSABLE POLE JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB039	RESPONSABLE DE BIBLIOTHEQUE	B&C	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	30h00min/35	30	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB037	AGENT DE BIBLIOTHEQUE - RESPONSABLE POLE FICTION	B	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2

DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB043	AGENT DE BIBLIOTHEQUE JEUNESSE ET COORDINATEUR DES ANIMATIONS	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB046	AGENT DE BIBLIOTHEQUE RESPONSABLE POLE MUSIQUE ET DVD	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB042	AGENT DE BIBLIOTHEQUE JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB040	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB450	AGENT DE BIBLIOTHEQUE JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	14h00min/35	14	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB036	AGENT DE BIBLIOTHEQUE RESPONSABLE POLE DOCUMENTAIRE, BD ET FONDOS PATRIMONIAL	B	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-MUSEE	CMB047	AGENT D'ACCUEIL AU MUSEE TANCREDE	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine		16h00min/35	16	NON POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-PATRIMOINE ET PAH	CMB049	ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	A	cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine		35h00min/35	35	NON POURVU	A1
DG-DIR CULTURELLE-PATRIMOINE ET PAH	CMB048	MEDIATEUR JEUNES PUBLICS ET ASSISTANT	A&B	bibliothécaire cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Bibliothécaire	35h00min/35	35	POURVU	A2
DG-DIR CULTURELLE-PATRIMOINE ET PAH	CMB484	ASSISTANTE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	B	Cadre d'emplois des rédacteurs		35h00min/35	35	NON POURVU	B2
DG-DIR CULTURELLE-VES	CMB355	AGENT DE SERVICE POLYVALENT REGISSEUR DE L'ESPACE CULTUREL	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR DEV ECONOMIQUE	CMB404	GESTIONNAIRE LEADER - SECRETARIAT	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR DEV ECONOMIQUE	CMB405	CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR DEV ECONOMIQUE	CMB402	DIRECTEUR DE L'ECONOMIE ET DE L'INGENIERIE TERRITORIALE	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR DEV ECONOMIQUE	CMB487	ANIMATEUR LEADER ET CONTRACTUALISATION	A&B	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des attachés		35h00min/35	35	NON POURVU	B2
DG-DIR EEJ	CMB456	MANAGER FONCTIONNEL DU PORTAIL FAMILLE	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise		35h00min/35	35	NON POURVU	B2

				cadre d'emplois des adjoints techniques					
DG-DIR EEJ	CMB398	SECRETAIRE DE DIRECTION EEJ	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ	CMB061	DIRECTEUR DE L'EDUCATION, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	A&B	cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR EEJ	CMB446	COORDONNATEUR DES TRANSPORTS D'ENFANTS	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ	CMB062	SECRETAIRE POLYVALENTE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR EEJ	CMB166	DIRECTEUR ADJOINT DE L'EDUCATION, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE-RESPONSABLE DU SERVICE "ENFANCE, LOISIRS ET PERISCOLAIRE"	A&B	cadre d'emplois des attachés animateur principal de 1ère classe animateur principal de 2ème classe	Animateur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB285	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		10h00min/35	10	NON POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB151	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB477	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	10H00min/35	10	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB075	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	17h30min/35	17,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB113	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB153	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	19h35min/35	19,58	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB099	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	28h15min/35	28,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB114	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2

DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB152	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB080	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	21h00min/35	21	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB115	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB070	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	14h00min/35	14	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB116	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB457	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	8h27min/35	8,46	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB108	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	32h45min/35	32,75	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB100	AGENT DE RESTAURATION	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	30	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB104	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	31h30min/35	31,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB097	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	28h12min/35	28,2	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB110	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB159	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB471	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	10h28min/35	10,47	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB111	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2

DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB101	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	30	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB067	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	12h30min/35	12,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB084	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	21h57min/35	21,95	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB087	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	22h30min/35	22,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB105	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	31h30min/35	31,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB146	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	30h30min/35	30,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB460	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	10h46min/35	10,77	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB461	ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	6h09min/35	6,15	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB134	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	9h00min/35	9	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB117	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB154	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	23h00min/35	23	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB160	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB092	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	24h22min/35	24,37	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB161	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB118	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB077	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	18h10min/35	18,17	POURVU	C2

Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB164	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h00min/35	28	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB162	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	15h00min/35	15	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB119	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB120	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB085	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	22h21min/35	22,33	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB131	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	7h30min/35	7,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB078	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	19h00min/35	19	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB107	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	32h30min/35	32,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB076	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	18h00min/35	18	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB136	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	26h15min/35	26,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB064	SECRETAIRE POLYVALENTE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	3h28min/35	3,46	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB138	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB121	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2

DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB155	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h15min/35	28,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB145	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h00min/35	28	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB157	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h30min/35	28,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB137	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	33h00min/35	33	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB086	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	22h21min/35	22,33	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB122	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB123	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB141	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	23h30min/35	23,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB144	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h00min/35	28	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB140	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	21h15min/35	21,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB098	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	28h12min/35	28,2	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB081	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	21h00min/35	21	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLE	CMB129	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	3h35min/35	3,58	POURVU	C2

DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB473	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	15h05min/35	15,09	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB188	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	adjoint technique	Adjoint technique territorial	10h46min/35	10,77	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB069	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	11h32min/35	11,54	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB149	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	33h00min/35	33	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB082	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	21h00min/35	21	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB088	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	23h00min/35	23	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB147	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	30h30min/35	30,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB109	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	33h00min/35	33	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB124	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB125	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB112	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB091	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	23h49min/35	23,82	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB066	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	12h07min/35	12,12	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB083	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	21h30min/35	21,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB074	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	16h45min	16,75	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB095	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	28h00min/35	28	POURVU	C2

DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB474	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE ET AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	16h00min/35	16	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB103	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h06min/35	30,1	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB468	ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	1h46min/35	1,78	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB126	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB073	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	15h15min/35	15,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB093	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	26h00min/35	26	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB102	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	30	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB190	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB132	ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	6h15min/35	6,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB150	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB156	ATSEM	C	cadre d'emplois des atsem cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	28h15min/35	28,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB071	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	09h15min/35	9,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB479	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation		15h00min/35	15	NON POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB210	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	28h00min/35	28	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB209	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation		28h00min/35	28	NON POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP

DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB192	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation		35h00min/35	35	NON POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB442	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation		24h00min/35	24	NON POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB176	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB177	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE ET DIRECTEUR ADJOINT	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB173	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET COORDONNATEUR PESL	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB187	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	26h15min/35	26,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB401	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - COORDONNATEUR PESL	A	cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs	Assistant Socio-Educatif	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB417	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	C	cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	32h00min/35	32	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB444	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - ANIMATEUR RAM	B	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB458	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	17h09min/35	17,15	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB179	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB182	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB463	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	10h00min/35	10	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB478	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	15h00min/35	15	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB191	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	6h30min/35	6,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB459	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	10h52min/35	10,88	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB418	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	01h00min/35	01	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB181	AGENT POLYVALENT D'ANIMATION ET DE SERVICE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	27h30min/35	27,5	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB462	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	8h27min/35	8,46	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB170	CHAUFFEUR - AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2

Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB375	AGENT POLYVALENT D'ANIMATION ET DE SERVICE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	12h45min/35	12,75	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB441	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	30h40min/35	30,67	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB185	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	16h00min/35	16	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB216	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB178	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB079	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	20h45min/35	20,75	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB195	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS COORDONNATEUR HANDIFFERENCE	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	17h00min/35	17	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB469	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	12h15min/35	12,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB094	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	28h00min/35	28	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB196	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB475	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	16h47min/35	16,79	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB472	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	17h00min/35	17	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB464	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	15h13min/35	15,22	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB211	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	28h00min/35	28	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB465	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	6h15min/35	6,25	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB096	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	28h00min/35	28	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB089	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	23h08min/35	23,13	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB466	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	13h20min/35	13,34	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB476	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	17h24min/35	17,4	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB175	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1re classe	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB421	DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B	cadre d'emplois des animateurs	Animateur	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB467	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	11h14min/35	11,24	POURVU	C2

Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB422	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	30h00min/35	30	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB189	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	30	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB423	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS COORDONNATEUR PESL	B&C	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB090	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	23h45min/35	23,75	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB063	DIRECTEUR D ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET EDUCATEUR SPORTIF	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	35h00/min35	35	POURVU	B2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB186	CONDUCTEUR DE CAR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	20h00min/35	20	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB172	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS COORDONNATEUR PESL	B&C	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des adjoints d'animation	Animateur Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB470	ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	4h40min/35	4,68	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB424	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB434	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	34h45min/35	34,75	POURVU	B2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB425	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	28h00min/35	28	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB276	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB275	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	30	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB426	DIRECTEUR DE CRECHE	B	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB271	DIRECTEUR DE CRECHE	A	cadre d'emplois des puéricultrice	Puéricultrice de Classe Supérieure	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB273	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB281	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB435	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	33h41min/35	33,68	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB282	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB427	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB438	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	33h41min/35	33,68	POURVU	C2

DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB436	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB437	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h28min/35	30,47	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB277	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB428	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB439	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h28min/35	30,47	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB278	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB429	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB430	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB433	DIRECTEUR DE CRECHE	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	33h41min/35	33,68	POURVU	B1
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB279	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB440	AGENT DE CRECHE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	33h41min/35	33,68	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB431	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	20h00min/35	20	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB284	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB283	AUXILIAIRE D EPUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB432	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- CRECHES HALTE GARDERIE	CMB280	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	13h00min/35	13	POURVU	C2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- RAM	CMB287	ANIMATEUR RAM	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	25h00min/35	25	POURVU	B2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- RAM	CMB272	ANIMATEUR RAM	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- RAM	CMB286	COORDINATEUR PESL – ANIMATEUR RAM	A	Attaché cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A2
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- RAM	CMB274	DIRECTEUR HALTE-GARDERIE ET ANIMATEUR RAM	A	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	35h00min/35	35	POURVU	B1

DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE- RAM	CMB288	ANIMATEUR RAM	B&C	cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	24h00min/35	24	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT	CMB289	DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00/min35	35	POURVU	A1
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR ENVIRONNEMENT	CMB338	AGENT D'ACCUEIL - SECRETAIRE A LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB050	RIPEUR, CHAUFFEUR REPLAÇANT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB051	GARDIEN DE DECHETTERIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB414	RIPEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB058	CHAUFFEUR - RIPEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB059	RESPONSABLE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de maîtrise (détachement Adjoint technique territorial principal de 1re classe)	35h00min/35	35	POURVU	C1
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB052	CHAUFFEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB053	RIPEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB054	CHAUFFEUR	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB055	RIPEUR, CHAUFFEUR REPLAÇANT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB056	RIPEUR, CHAUFFEUR REPLAÇANT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- ESPACES NATURELS	CMB292	CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- GEMAPI	CMB483	TECHNICIEN DE RIVIERE	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- GEMAPI	CMB393	ANIMATEUR PAPI	A&B	cadre d'emplois des ingénieurs cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des rédacteurs	Ingénieur	35h00min/35	35	POURVU	A2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- GEMAPI	CMB060	RESPONSABLE DU SERVICE GEMAPI	A	cadre d'emplois des ingénieurs	Ingénieur	35h00min/35	35	POURVU	A2
DG-DIR ENVIRONNEMENT- GEMAPI	CMB406	CHARGE DE MISSION NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A2
DG-DIR ESPACES VERTS- SERVICE DU STADE	CMB299	AGENT TECHNIQUE SERVICE DES SPORTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS- SERVICE DU STADE	CMB295	AGENT TECHNIQUE SERVICE DES SPORTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2

DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB294	AGENT TECHNIQUE SERVICE DES SPORTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB297	AGENT TECHNIQUE SERVICE DES SPORTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de maîtrise (détachement Adjoint technique territorial principal de 1re classe)	35h00min/35	35	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB350	AGENT TECHNIQUE SERVICE DES SPORTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB293	AGENT TECHNIQUE SERVICE DES SPORTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB296	AGENT TECHNIQUE SERVICE DES SPORTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB298	RESPONSABLE TECHNIQUE DES STADES ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	Technicien	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE DU STADE	CMB301	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR FINANCES	CMB485	RESPONSABLE DE LA QUALITE COMPTABLE ET BUDGETAIRE	A	Cadres d'emplois des attachés		35h00min/35	35	NON POURVU	A2
DG-DIR FINANCES	CMB306	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR FINANCES	CMB308	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR FINANCES	CMB416	AGENT DE GESTION COMPTABLE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	pas d'affectation	20h00min/35	20	POURVU	C2
DG-DIR FINANCES	CMB407	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR FINANCES	CMB307	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR FINANCES	CMB341	REGISSEUR DE LA REGIE ENFANCE-JEUNESSE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR FINANCES	CMB415	ASSISTANT COMPTABLE ET BUDGETAIRE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR FINANCES	CMB304	AGENT DE GESTION COMPTABLE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR FINANCES	CMB303	DIRECTEUR DES FINANCES	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB455	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE PARC INFORMATIQUE	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques		35h00min/35	35	NON POURVU	B2
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB453	ADMINISTRATEUR SYSTEMES ET RESEAUX	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise		35h00min/35	35	NON POURVU	B2

				cadre d'emplois des adjoints techniques					
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB408	GEOMATICIEN	B	cadre d'emplois des techniciens		35h00min/35	35	NON POURVU	B2
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB454	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE PARC INFORMATIQUE	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques		35h00min/35	35	NON POURVU	B2
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB323	ADMINISTRATEUR SYSTEMES ET RESEAUX	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB452	MEDIATEUR TECHNIQUE CHARGE DES ECOLES	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB322	CHEF DE PROJET NUMERIQUE	B	cadre d'emplois des techniciens	Technicien	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB445	DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	A&B	ingénieur cadre d'emplois des techniciens	Technicien Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB324	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE PARC INFORMATIQUE	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	CMB319	ASSISTANT SIN	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB315	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	rédacteur (détachement pour stage adjoint administratif territorial)	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB317	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB310	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB313	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB314	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB311	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB316	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB312	CONSEILLER DE PREVENTION EN HYGIENE ET SECURITE	B	cadre d'emplois des techniciens	Technicien	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB318	DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES	A	cadre d'emplois des ingénieurs	Ingénieur	35h00min/35	35	POURVU	A1

DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB396	DESSINATEUR BATIMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB351	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB300	PLOMBIER - CHAUFFAGISTE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques cadre d'emplois des agents de maîtrise	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB352	MENUISIER	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB395	TECHNICIEN THERMICIEN BATIMENT	B	cadre d'emplois des techniciens	Technicien Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	CMB302	MENUISIER	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB348	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB349	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB357	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent de Maitrise	35h00/min35	35	POURVU	C1
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB353	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	CMB354	AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET VOIRIE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-DIR URBANISME	CMB394	DIRECTEUR DE L'URBANISME	A	cadre d'emplois des ingénieurs cadre d'emplois des attachés	Ingénieur	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR URBANISME	CMB486	CHARGE DE MISSION PLUI	A	cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des ingénieurs		35h00min/35	35	NON POURVU	A2
DG-DIR URBANISME-SERVICE ADS	CMB410	INSTRUCTEUR ADS	B&C	rédacteur technicien adjoint administratif principal de 2ème classe adjoint administratif principal de 1ère classe adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe		35h00min/35	35	NON POURVU	C2
DG-DIR URBANISME-SERVICE ADS	CMB412	INSTRUCTEUR ADS	B&C	rédacteur technicien adjoint administratif principal de 2ème classe adjoint administratif principal de 1ère classe adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2

				adjoint technique principal de 1ère classe					
DG-DIR URBANISME-SERVICE ADS	CMB411	INSTRUCTEUR ADS	B&C	rédacteur technicien cadre d'emplois des adjoints administratifs cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR URBANISME-SERVICE ADS	CMB409	RESPONSABLE DU SERVICE ADS	B	technicien principal de 2ème classe technicien principal de 1ère classe rédacteur principal de 2ème classe rédacteur principal de 1ère classe	Technicien Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-EMPLOI FONCTIONNEL	CMB449	DIRECTEUR DES SERVICES DE COUTANCES MER ET BOCAGE	A	directeur général des services	Directeur général des services	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB400	RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DE L ANIMATION DU NUMERIQUE A L'OFFICE DE TOURISME	A&B	Attaché cadre d'emplois des rédacteurs		35h00min/35	35	NON POURVU	B2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB329	AGENT D'ACCUEIL EN CHARGE DES ACTIVITES NATURE ET FAMILLE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs		35h00min/35	35	NON POURVU	C2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB337	RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COMMERCIALISATION	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB332	CONSEILLER EN SEJOUR ASSISTANT ADMINISTRATIF	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	35	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB331	AGENT D'ACCUEIL EN CHARGE DE LA BOUTIQUE ET DES ANIMATIONS	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	21h00min/35	21	POURVU	C2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB326	DIRECTEUR-ADJOINT DE L'OFFICE DE TOURISME	A&B	attaché cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB333	RESPONSABLE COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL A L'OFFICE DE TOURISME	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB336	CONSEILLER EN SEJOUR - COMMUNITY MANAGER	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB327	AGENT D'ACCUEIL EN CHARGE DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE GAVRAY ET DU NUMERIQUE	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	35	POURVU	B2

DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB330	RESPONSABLE ACCUEIL A L'OFFICE DE TOURISME	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB334	CONSEILLER EN SEJOUR EN CHARGE DE L'OBSERVATION	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB325	DIRECTEUR OFFICE DE TOURISME	A	cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine cadre d'emplois des attachés	Attaché de Conservation du Patrimoine	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB328	CONSEILLER EN SEJOUR EN CHARGE DES CLASSEMENTS ET LABELS	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-OFFICE DE TOURISME (EPIC)	CMB335	CONSEILLER EN SEJOUR EN CHARGE DU CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-POLE DE PROXIMITE	CMB343	EN ATTENTE DE SIGNATURE AGENT POLYVALENT EN ESPACES VERTS ET MAINTENANCE DES BÂTIMENTS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00/min35	35	POURVU	C2
DG-POLE DE PROXIMITE	CMB339	SECRETAIRE POLYVALENTE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB481	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		12h30min/35	12,5	NON POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB480	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		03h00min/35	3	NON POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB184	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	10h51min/35	10,85	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB356	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	8h00min/35	08	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB106	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	32h30min/35	32,5	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB345	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	14h00min/35	14	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB065	AGENT DESERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	06h00min/35	6	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB361	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB346	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	18h00min/35	18	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB347	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	27h30min/35	27,5	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB360	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	30	POURVU	C2
DG-QUALITE DES EAUX	CMB342	AGENT D'ACCUEIL – SECRETAIRE A LA DIRECTION DE LA QUALITE DES EAUX	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-QUALITE DES EAUX	CMB413	DIRECTEUR DE LA QUALITE DES EAUX	A	cadre d'emplois des ingénieurs	Ingénieur	35h00min/35	35	POURVU	A1

DG-QUALITE DES EAUX-SPANC	CMB291	RESPONSABLE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	B	cadre d'emplois des techniciens	Technicien	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-QUALITE DES EAUX-SPANC	CMB443	CONSEILLER/CONTROLEUR EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	B&C	technicien cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-RGPD	CMB002	DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES	B	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des rédacteurs	Animateur	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-RGPD	CMB488	DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES	B	cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des rédacteurs		35h00min/35	35	NON POURVU	B2
DG-SERVICE COMMUNICATION	CMB397	ASSISTANT COMMUNICATION	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE COMMUNICATION	CMB362	RESPONSABLE COMMUNICATION	A&B	cadre d'emplois des attachés cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB381	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES POLYVALENTES	C	cadre d'emplois des adjoints techniques		35h00min/35	35	NON POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB183	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES POLYVALENTES	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation		35h00min/35	35	NON POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB171	ANIMATEUR POLYVALENT ET RÉFÉRENT	C	cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives	Opérateur territorial des activités physiques et sportives qualifié	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB364	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES FOOTBALL ET ATHLETISME	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB377	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB378	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB399	EDUCATEUR SPORTIF D ACTIVITES- GYMNASTIQUE- AQUAGYM	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB372	AGENT RELAIS ASSOCIATIF ET ASSISTANT ADMINISTRATIF	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB368	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES ESCALADE	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 2ème Classe	35h00/min35	35	POURVU	B2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB363	DIRECTEUR DU SERVICE DES SPORTS	A&B	cadre d'emplois des attachés, cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Animateur	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB376	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	30h00min/35	30	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB379	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP

DG-SERVICE DES SPORTS	CMB366	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES SPORT DE RAQUETTES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB373	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES POLYVALENTES	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB374	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES HANDBALL	C	cadre d'emplois des adjoints d'animation	Adjoint territorial d'animation	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB359	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	19h14min/35	19,23	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS	CMB369	EDUCATEUR SPORTIF D'ACTIVITES POLYVALENTES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB390	AGENT TECHNIQUE - SOUS-SOL PISCINE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB388	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	29h00min/35	29	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB389	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	33h00min/35	33	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB367	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES NAUTIQUES ET TERRESTRES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	31h30min/35	31,5	POURVU	B2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB386	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S.	11h30min/35	11,5	POURVU	B2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB382	RESPONSABLE DE LA PISCINE	A&B	cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB370	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	28h00min/35	28	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB383	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB384	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	23h00min/35	23	POURVU	B2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB387	AGENT ADMINISTRATIF	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB391	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB392	AGENT TECHNIQUE - SOUS-SOL PISCINE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE DES SPORTS- PISCINE	CMB385	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES NAUTIQUES ET TERRESTRES	B	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	Educateur territorial A.P.S. Principal 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-TD2030	CMB403	CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PLAN CLIMAT	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A2
EN POSITION DE DETACHEMENT	CMB014	DETACHEMENT SUR EMPLOI FONCTIONNEL (grade d'origine)	A	cadre d'emplois des attachés		35h00min/35	35	NON POURVU	A1
Service d'affectation	Réf	Intitulé du poste	CAT	Grades disponibles pour l'emploi	Grade d'affectation	Durée hebdo en heures/minutes	Durée hebdo en centièmes	Pourvu Non pourvu	Groupe de fonction RIFSEEP

EN POSITION DE DETACHEMENT	CMB167	EN POSITION DE DETACHEMENT	B&C	grade d'animateur cadre d'emplois des adjoints d'animation		35h00/min35	35	NON POURVU	C2
MISE A DISPOSITION	CMB482	SECRETAIRE POLYVALENTE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs		35h00min/35	35	POURVU	C2

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette modification du tableau des emplois.

⇒ **Unanimité**

Tarification des séjours des accueils de loisirs

Chaque été les accueils de loisirs organisent des séjours pour les enfants et les adolescents. Eu égard au budget alloué, le volume de séjours proposé sera conservé.

La tarification proposée a été établie en s'appuyant sur des typologies de séjours.

Type de séjour	Description	Plein tarif par journée Coutances mer et bocage	Plein tarif par journée Hors Coutances mer et bocage
Veillée	Il s'agit d'une nuitée, parfois thématique, effectuée généralement sur l'accueil de loisirs	15,00 €	22,50 €
Séjour simple	Il s'agit de séjours à caractères culturels, environnementales... généralement réalisables sur l'accueil de loisirs : cirque, poterie, théâtre... nature environnement, trappeur... à la ferme...	17,50 €	26,25 €
Séjour plus	Il s'agit des séjours sportifs avec prestations et hébergements : poney, équitation, orientation, multi-sports, plein-air, escalade, sports et sensations...	20,00 €	30,00 €
Séjour confort	Il s'agit des séjours proposés avec hébergement en dur dans un gîte ou dans un logement collectif : Tatihou, Mont-Saint-Michel...	22,50 €	33,75 €
Séjour lointain	Il s'agit de séjour à la montagne ou à l'étranger.	30,00 €	45,00 €

Les tarifications spécifiques CAF/MSA se calculent selon les aides octroyés par déduction réalisés sur le plein tarif, soit selon le quotient familiale et à partir de 2 nuitées pour les bénéficiaires des tranches A et B une aide de 15€50 ou de 9€50 par journée de séjour ;

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces tarifs.

⇒ **Unanimité**

Avances de subventions

Les dossiers de demande de subvention sont en cours d'instruction. Afin de ne pas mettre en difficulté les associations les plus importantes, le versement d'acomptes est possible.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à mandater les acomptes suivants :

CCAS de Coutances : 95 000 €

Associations :

- Comité coutançais d'action culturelle (CCAC) : 60 000 €
- Compagnie DODEKA : acompte maximum : 7 500 €
- Centre d'animation les Unelles : 30 000 €
- Les p'tits mousses : 30 000 €
- Les coccinelles : 50 000 €
- Association AVRIL : 7 500 €
- Pierre & masse : 7 500 €
- Office de la jeunesse : 12 000 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le versement de ces avances.

⇒ **Unanimité**

Reversement du contrat enfance-jeunesse

La caisse d'allocations familiales a notifié fin 2018 le montant et le détail de sa participation au titre des contrats enfance jeunesse pour l'année 2017. Certaines des actions financées par ces crédits sont assurées par d'autres organismes. Il convient donc de reverser à ces organismes les sommes correspondantes aux actions qu'ils ont mises en œuvre :

- Centre communal d'action sociale de Coutances : 174 365,95 €
- Centre d'animation les Unelles : 42 475,99 €
- Office de la jeunesse : 522,07 €
- Accueil de loisirs les petits mousses : 105 398,12 € (dont 2 513,28 € de régularisation)
- Crèche les coccinelles : 77 690,86 €
- Micro-crèche les petits baigneurs : 28 322,35 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ces reversements.

⇒ **Unanimité**

Subvention à Manche nature

La communauté de communes de Saint-Malo de la lande avait conventionné avec l'association Manche nature environnement pour la réalisation d'un suivi naturaliste en lien avec le projet de zone conchylicole. La convention prévoit le versement de subventions. La dernière subvention prévue par la convention, d'un montant de 2 000 €, est à verser.

Il est au proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver le versement d'une subvention de 2 000 € à Manche nature environnement.

⇒ **A la majorité, messieurs AVENEL, DE LAFORCADE, GUILLE (procuration donnée à Eric De Laforcade), JOUANNO, MALHERBE, NICOLLE et madame VILLAIN s'abstenant, messieurs ROBIOLLE ET PERRODIN votant contre, monsieur BEAUFILS ne prenant pas part au vote**

Autorisation de signature de la convention PAPI « Côte des havres » 2018-2024

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « côte des Havres – Manche – bassins versants entre Havre de la Vanlée et Havre de Regnéville », pour les années 2018 à 2024, a été labélisé par le comité technique du plan Seine lors de sa séance du 21 Novembre 2017. Il est établi entre l'Etat, le département de la Manche, la région Normandie, les communes d'Annoville, Lingreville, Hauteville-sur-mer, Montmartin-sur-mer, Regnéville-sur-mer, Orval-sur-Sienne, Quettreville-sur-Sienne, l'Association Syndicale Autorisée (ASA) Vivre avec la mer d'Annoville/Hauteville-sur-mer/Montmartin-sur-mer et la communauté de communes Coutances Mer et Bocage. L'objectif de ce programme d'action est de permettre aux cosignataires d'affirmer leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon 7 axes :

- Connaissance et conscience du risque
- Surveillance et prévision des crues
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Ralentissement des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le 22 mars 2017, il avait été proposé au conseil communautaire de Coutances Mer et Bocage de confirmer l'engagement de la collectivité dans la démarche PAPI et d'approuver ce programme. Cela avait été approuvé à l'unanimité.

Pour que ce programme puisse être mis en œuvre, il est nécessaire que le conseil communautaire autorise monsieur le président à signer la convention-cadre.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer la convention-cadre du PAPI « côte des Havres – Manche – bassins versants entre Havre de la Vanlée et Havre de Regnéville ».

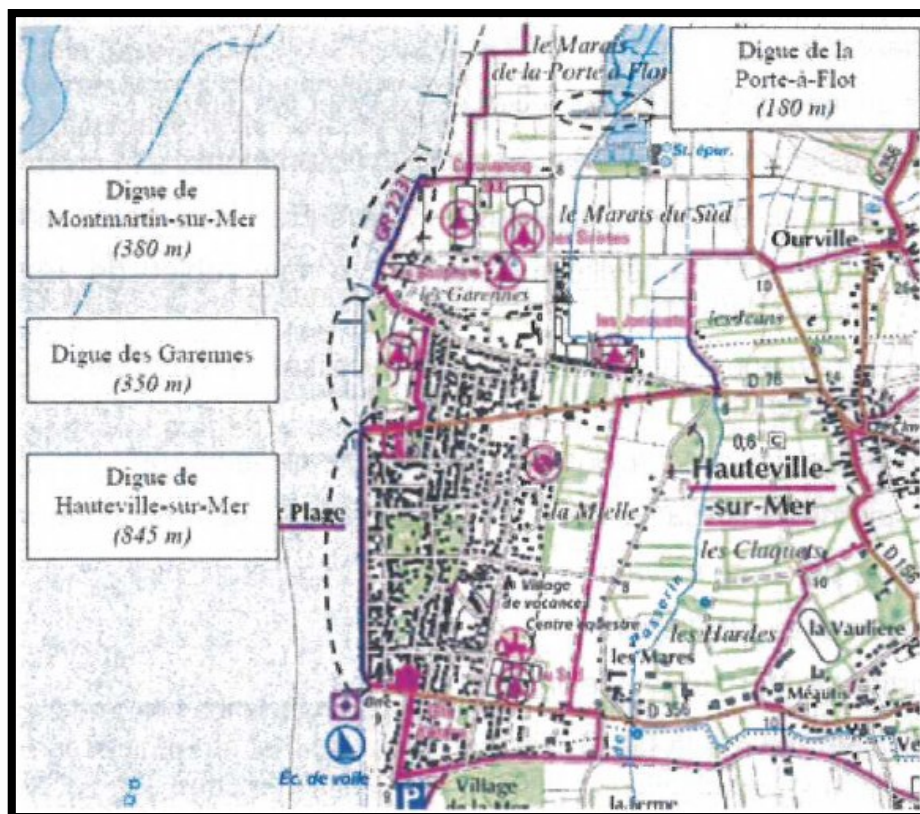
⇒ **Unanimité**

Rechargement en sable de la digue-dune des Garennes

Le front de mer des communes de Hauteville-sur-mer et Montmartin-sur-mer est protégé contre le risque de submersions marines par 3 digues classés :

- la digue de Hauteville-sur-mer au Sud,
- la digue des Garennes,
- et la digue de Montmartin-sur-mer au Nord.

Par ailleurs, la digue classée de la Porte-à-Flot, située en fond de havre sur la commune de Montmartin-sur-mer protège le secteur du Marais du Sud contre la submersion.



Les gestionnaires de ces 4 digues ont travaillé ensemble depuis 2012 pour organiser la surveillance et l'entretien des ouvrages.

La digue de Hauteville-sur-mer et la digue de Montmartin-sur-mer sont gérées par l'ASA « Vivre avec la mer » depuis le 24/12/2014, date de création de l'ASA par arrêté préfectoral. La digue des Garennes et la digue de la Porte-à-Flot étaient respectivement gérées par la commune de Hauteville-sur-mer et par la commune de Montmartin-sur-mer jusqu'au 31/12/2017. Ces digues ont été automatiquement transférées à la communauté de communes Coutances mer et bocage au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI.

Afin de prévenir les inondations, de protéger les populations locales du risque du submersions marines et d'éviter la fragilisation des ouvrages de défense contre la mer, les gestionnaires de ces digues réalisent des apports de sable de manière régulière sur le littoral de Hauteville-sur-mer. Ces apports sont effectués sur le secteur de la cale de l'école de voile, la digue de Hauteville-sur-mer et le secteur des Garennes.

Pour 2019, l'ASA Vivre avec la mer a proposé à Coutances mer et bocage de réaliser conjointement un apport plus massif de l'ordre de 50 000 m³ de sable à titre expérimental, afin de permettre au sable d'être mobilisé moins facilement par l'action des vagues et donc d'éviter d'avoir à réaliser des rechargements en sable tous les ans. Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ont donné un avis favorable à la mise en œuvre de ce rechargement expérimental. L'ASA « Vivre avec la Mer » par Arrêté du 18 septembre 2018, a obtenu une subvention de 40 % sur la base de 198 000 € TTC, soit 79 200 € TTC. Dans l'arrêté de la subvention, il est précisé qu'en « cas de dépassement de la dépense indiquée [...] la subvention ne [pourra dépasser] le montant fixé. En cas de dépense inférieure, la subvention [ne pourra dépasser] 40 % du coût final du projet. ».

Il a été proposé de répartir les coûts de ce projet de la manière suivante :

- 17 000 m³, soit environ un tiers des 50 000 m³ de sable, seront déposés devant la digue des Garennes. Un tiers du projet sera donc financé par Coutances mer et bocage,
- 33 000 m³, soit environ deux tiers des 50 000 m³ de sable seront déposés devant la digue de Hauteville-sur-mer. Les deux tiers du projet seront donc financés par l'ASA « Vivre avec la mer ».

D'un point de vue financier, le programme global est estimé à 168 149,50 € HT.

La répartition prévisionnelle des coûts HT est la suivante :

	Projet global	ASA Vivre avec la mer	Coutances mer et bocage
Rechargement sable	165 000 €	110 000 €	55 000 €
Suivi topographique	3 149,50 €	2 099,67 €	1 049,83 €
Subvention	66 000 €	44 000 €	22 000 €
RESTE A CHARGE	102 149,50 €	68 099,67 €	34 049,83 €

Une convention de partenariat sera établie entre l'ASA Vivre avec la mer et Coutances mer et bocage pour ces travaux de rechargement en sable devant la digue de Hauteville-sur-mer et la digue des Garennes. Ces travaux sont programmés entre le 22/04/2019 et le 28/06/2019.

Il est proposé au bureau communautaire :

- D'autoriser monsieur le président à engager des travaux de rechargement en sable sur la commune de Hauteville-sur-mer, en partenariat avec l'ASA Vivre avec la mer,
- D'autoriser monsieur le président à signer une convention de partenariat avec l'ASA Vivre avec la mer.

⇒ **Unanimité**

Désignation des délégués au SMEL

Dans sa séance du 5 décembre 2018, le conseil de communauté a approuvé la modification des statuts du syndicat mixte Synergie mer et littoral (SMEL). Cette modification donne à Coutances mer et bocage 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il est au proposé aux membres du conseil communautaire de désigner les délégués de Coutances mer et bocage au SMEL.

⇒ **Unanimité**

Acquisition d'un terrain à Belval – monsieur LEMIERE

Lors de sa séance du 14 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la suppression du passage à niveau n°30 sur la commune de Belval et la création d'une nouvelle voie en découlant.

Dans le cadre de cette opération, il appartient à la communauté de Communes de procéder dans un premier temps aux acquisitions foncières.

Un nouvel accord est intervenu sur les bases suivantes :

- * Vendeur : Monsieur LEMIERE
- * Acquéreur : Coutances Mer et Bocage
- * Objet : Parcelles AB 242 (1264 m²) et AB 244 (2861 m²)
- * Prix : 0,80 €/m²

Conditions particulières : frais de géomètre et de clôture à la charge de la CMB.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

Acquisition d'un terrain à Belval – consorts JEAN

Lors de sa séance du 14 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la suppression du passage à niveau n°30 sur la commune de Belval et la création d'une nouvelle voie en découlant.

Dans le cadre de cette opération, il appartient à la communauté de communes de procéder dans un premier temps aux acquisitions foncières.

Un nouvel accord est intervenu sur les bases suivantes :

- Vendeur : Consorts JEAN
- Acquéreur : Coutances Mer et Bocage
- Objet : environ 300 m² à prendre dans la parcelle AB 139
(frais de géomètre à la charge de l'acquéreur)
- Prix : 0,80 €/m²
- Conditions particulières :
 - ⇒ Abattage des arbres à la charge de l'acquéreur avec restitution du bois au vendeur après découpe
 - ⇒ Pose d'une clôture

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

Echange de foncier

Les parcelles ZL 83 et ZL 84 sont situées en bordure de la voirie interne de la zone d'activités communautaire du château de la mare, à Coutances. Toujours inscrites au compte du syndicat mixte du pays de Coutances aujourd'hui dissout, elles sont physiquement intégrées à la propriété des consorts Ledanois cadastrée ZL 74. A contrario, la propriété des consorts Ledanois empiète sur la surface d'assiette du chemin d'accès au bassin d'orage de la zone et du bassin lui-même (ZL n°92).

Le syndicat mixte avait en son temps arrêté le principe d'un échange avec les anciens propriétaires. Cet échange n'a jamais été concrétisé juridiquement.

Les consorts Ledanois, récents acquéreurs de la propriété privée concernée ont à nouveau validé les termes de cet échange. Il appartient à Coutances mer et bocage de régulariser la situation, l'arrêté préfectoral de dissolution du syndicat actant le transfert de la zone à la communauté.

L'acte à intervenir officialisera la propriété communautaire et régularisera l'échange défini ci-après :

- Transfert de propriété de Coutances mer et bocage vers les consorts Ledanois des parcelles cadastrées ZL 831 (486 m²) et ZL 84 (250 m²)
- Transfert de propriété des consorts Ledanois vers Coutances mer et bocage d'une emprise à prendre dans la parcelle ZL 74 (document d'arpentage en cours) au regard de la limite de propriété publique matérialisée sur le terrain (clôture).

- Conditions particulières :

- Frais de géomètre à la charge de Coutances mer et bocage
- Frais d'acte notarié relatifs à l'échange répartis à parts égales

- L'acte à intervenir officialisera par ailleurs le transfert de propriété de la zone au bénéfice de Coutances mer et bocage.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

Construction d'un bâtiment industriel : avenants aux marchés de travaux

Pour rappel, la communauté de communes Coutances mer et bocage a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage relative à la construction d'un bâtiment industriel en extension de l'actuel bâtiment R4 de l'entreprise Regnault de Coutances.

Les travaux qui ont débuté au mois d'août dernier sont désormais au stade du bardage. Les travaux de démolition, puis de terrassement, ont permis d'identifier la nécessité d'ajuster certaines prestations techniques, lesquelles devront être formalisées par la passation des avenants aux marchés de travaux présentés ci-dessous.

Lot n° 2 : Gros-œuvre – Entreprise MANGEAS – Avenant n° 2

- Modification du cheminement des réseaux d'eaux pluviales sous dallage et réfection du réseau d'évacuation des eaux usées : + 8 044,60 € HT

- Remplacement de l'isolant périphérique sous dallage par une isolation verticale des soubassements : + 1 121,21 € HT

Total : + 9 165,81 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi ramené de 236 442,93 € HT à 230 810,22 € HT, soit une diminution de 2,38 % (compris avenant n° 1).

Lot n° 3 : Charpente métallique-serrurerie – Entreprise DEMY – Avenant n° 1

Pour ce lot, l'avenant présenté ci-dessous annule et remplace celui présenté au conseil communautaire du 17 octobre 2018 qui intégrait une moins-value (suppression d'ossature sur façade sud du bâtiment existant) alors que celle-ci avait bien été prise en compte lors de la mise au point du marché.

- Rajout d'une porte sectionnelle : + 5 600,00 € HT
- Suppression de protection d'angles et descentes EP : - 7 600,50 € HT
- Suppression d'une échelle à crinoline : - 2 350,00 € HT
- Complément d'ossature suite suppression mur périphérique intérieur : + 3 997,50 € HT
- Suppression de télécommandes et des contacteurs à clés pour les portes sectionnelles : - 1 260,00 € HT

Total : - 1 613,00 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi ramené de 392 964,00 € HT à 391 351,00 € HT, soit une diminution de 0,41 %.

Lot n° 4 : Couverture-bardage – Entreprise SMAC – Avenant n° 2

- Habillage par bardage simple-peau du pignon du bâtiment existant : + 3 640,80 € HT

Total : + 3 640,80 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi ramené de 119 985,45 € HT à 119 550,75 € HT, soit une diminution de 0,36 % (compris avenant n° 1).

Lot n° 6 : Terrassement-VRD – Entreprise LAISNEY TP – Avenant n° 1

- Modifications diverses sur la réalisation des bordures et des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées : + 5 978,10 € HT

Total : + 5 978,10 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 80 255,65 € HT à 86 233,75 € HT, soit une augmentation de 7,45 %.

A noter que sur l'ensemble du chantier, le montant global des marchés de travaux serait ainsi porté de 1 247 492,54 € HT à 1 253 450,18 € HT, soit une augmentation de 0,48 %.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 31 janvier 2019 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation de ces avenants et d'autoriser monsieur le président à les signer.

⇒ **Unanimité**

Instauration d'un droit de préemption urbain sur la commune de Gratôt

La carte communale de la commune de Gratôt a été approuvée par délibération du conseil communautaire de Saint-Malo-de-la-Lande en date du 8 juillet 2016 et rendue exécutoire le 19 janvier 2017. Conformément au code général des collectivités territoriales et au code de l'urbanisme, au regard de la compétence de Coutances mer et bocage en matière d'urbanisme depuis le 1er janvier 2017, la commune de Gratôt sollicite la communauté de communes pour instituer un Droit de Préemption Urbain sur la zone constructible inscrite dans la carte communale afin de mener à bien sa politique foncière. La commune de Gratôt a officialisé sa demande par délibération du conseil municipal du 19 novembre 2018.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'instituer un droit de préemption urbain sur la zone constructible inscrite dans la carte communale de Gratôt ;**
- **de donner tous pouvoirs à monsieur le président pour mettre en œuvre la présente délibération ;**

⇒ Le point est retiré de l'ordre du jour, il doit être retravaillé avec la commune.

Enquête publique pour le zonage d'assainissement de Saussey

Dans notre volonté d'équité de traitement des habitants de notre territoire, notre volonté d'améliorer la qualité de l'eau et en prévision de futurs travaux d'extension de réseaux d'assainissement collectif, il est nécessaire de procéder à une enquête publique concernant la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Saussey.

Sera présentée en enquête publique la mise à jour du dossier de zonage d'assainissement en adéquation avec l'opération à venir d'extension du réseau d'assainissement collectif au lieu-dit « Bretteville ». Cette opération concerne un raccordement de 27 habitations au système d'assainissement existant.

Cette procédure permettra notamment tant à la commune qu'aux usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

- de bénéficier d'un service de collecte, de transfert et de traitement en adéquation avec les enjeux du territoire ;
- de pouvoir prétendre à des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il est proposé au conseil de communauté :

- **d'approuver le lancement de l'enquête publique concernant la mise à jour du zonage assainissement,**
- **d'autoriser monsieur le président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires au lancement de l'enquête et à signer tous les documents afférents,**
- **de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées pour moitié sur le budget annexe du S.P.A.N.C. et pour moitié sur le budget général.**

⇒ **Unanimité**

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la mise en place de la signalisation des zones d'activités : Une consultation a été menée pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour rénover la signalisation des zones d'activités. Le marché a été confié à la société AMOS sarl pour un montant de 13 792,50 € HT.
- Renouvellement de baux sur la zone conchylicole de Blainville-sur-mer

LOCATAIRE	ADRESSE/PARCELLE	DUREE / FIN DE BAIL	LOYER
A2MB	141	12 ANS / 31.10.2030	804,16 €
A2MB	142	12 ANS / 31.10.2030	804,16 €
SCEA HUITRIERE DU MARAIS	136	12 ANS / 31.10.2030	804,16 €
SCEA PARCS ST MICHEL	135	12 ANS / 30.11.2030	804,16 €
ALAIN LAFOND	109	12 ANS / 31.10.2030	1 206,25 €
Moïse KERMAGORET	132	12 ANS / 31.10.2030	804,16 €
EARL LANGLOIS/CLOUET	143	12/31.10.2030	804,16 €
Fabien GUILLOT	127	12 ans/30.11.2030	804,16 €
EARL LABAN	183	12 ans/30.11.2030	946,44 €

- Signature de baux au pôle de santé libéral et ambulatoire de Coutances

LOCATAIRE	ADRESSE/PARCELLE	DUREE / FIN DE BAIL	LOYER
ROD – AVENANT N°1	PSLA COUTANCES	A partir du 01.01.2019	99,46 € (provision pour charges)
SELARL DE LA BAIE	PSLA COUTANCES	A partir du 01.02.2019 (10 ans)	201,69 € par mois (hors provision pour charges)
SCM D'OPHTALMOLOGIE DE COUTANCES	PSLA COUTANCES	A partir du 01.02.2019 (10 ans)	617,39 € par mois (hors provision pour charges)
Mesdames PEPIN et RAISIN - ergothérapeutes	PSLA COUTANCES	A partir du 01.01.2019	Avenant pour migration des praticiens dans de nouveaux locaux (R+1)

- Signature de baux à la maison médicale de Gouville-sur-mer

LOCATAIRE	ADRESSE/PARCELLE	DUREE / FIN DE BAIL	LOYER
DAVID – BELLAMY	MAISON MEDICALE GOUVILLE SUR MER	A partir du 05.09.2018	GLISSEMENT DU BAIL SUITE AU DEPART DE MME TESSON
Mme LEHACI	MAISON MEDICALE GOUVILLE SUR MER	AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL EN DATE DU 31 AOUT 2017	MODIFICATION DES APPELS DE CHARGES DESORMAIS TRIMESTRIELS AU LIEU DE SEMESTRIELS
SCP DE L'ESTRAN	MAISON MEDICALE GOUVILLE SUR MER	AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL EN DATE DU 31 AOUT 2017	MODIFICATION DES APPELS DE CHARGES DESORMAIS TRIMESTRIELS AU LIEU DE SEMESTRIELS
M. BROCHARD	MAISON MEDICALE GOUVILLE SUR MER	AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL EN DATE DU 31 AOUT 2017	MODIFICATION DES APPELS DE CHARGES DESORMAIS TRIMESTRIELS AU LIEU DE SEMESTRIELS
Mrs. BELLAMY/D AVID/LAGA DEC	MAISON MEDICALE GOUVILLE SUR MER	AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL EN DATE DU 31 AOUT 2017	MODIFICATION DES APPELS DE CHARGES DESORMAIS TRIMESTRIELS AU LIEU DE SEMESTRIELS
M. CHAZOUILLERES	MAISON MEDICALE GOUVILLE SUR MER	AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL EN DATE DU 31 AOUT 2017	MODIFICATION DES APPELS DE CHARGES DESORMAIS TRIMESTRIELS AU LIEU DE SEMESTRIELS

- Signature de baux divers

LOCATAIRE	ADRESSE/PARCELLE	DUREE / FIN DE BAIL	LOYER
Université inter-âge	POLE DE SAINT MALO DE LA LANDE	CHAQUE VENDREDI DE 9H00 A 12H00	GRATUITE
ETAT	LOCAUX GENDARMERIE GAVRAY	RENOUVELLEMENT BAIL JUSQU'AU 31/12/2027	LOYER : 23 600 €/AN

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau

- Acquisition d'une benne de collecte des ordures ménagères : Une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un camion benne pour la collecte des ordures ménagères. Le bureau de communauté a autorisé monsieur le président à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Châssis poids lourd de 19 tonnes	SODIMAVI	74 300 €
2	Benne de 16 m ³	SEMAT	47 742 €
3	Lève-conteneurs automatique	SEMAT	12 208 €
			134 250 €

- Acquisition d'un tracteur vigneron : Une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un tracteur vigneron permettant d'effectuer l'entretien d'une partie des chemins de randonnée en régie. Le bureau de communauté a autorisé monsieur le président à signer le marché avec l'entreprise ESPACE MOTOCULTURE BELLAMY pour un montant de 43 249,80 € HT.
- Travaux de voirie liés à la suppression du passage à niveau n°30 de Belval : Une consultation a été lancée pour les travaux de voirie permettant la suppression du passage à niveau n°30 à Belval. Le bureau de communauté a autorisé monsieur le président à signer le marché avec l'entreprise BOUTTE pour un montant de 133 855 € HT.
- Remplacement de l'éclairage des tennis couverts de Coutances : Une consultation a été lancée pour le remplacement de l'éclairage des tennis couverts de Coutances, vétuste et consommateur d'énergie, par une solution leds. Le bureau de communauté a autorisé monsieur le président à signer le marché avec l'entreprise SELCA pour un montant de 38 224,80 € HT.
- Création d'une régie pays d'art et d'histoire : Une régie intitulée pays d'art et d'histoire a été créée pour permettre la vente des billets pour les visites et animations organisées par le pays d'art et d'histoire. Le montant maximum de l'encaisse est de 1 500 €. La régie disposera d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2019

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u>	<u>DATE :</u>
- En exercice : 93	- De convocation : 13 mars 2019
- Présents : 67	- De l'affichage : 21 mars 2019
- Votants : 77	

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi vingt mars à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne de la communauté à Saint-Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

ALEXANDRE Gisèle	DELIVERT Florent	LE MIERE Maud	NICOLLE Guy
BEAUFILS Erick	DOLOUE Régine	LEBRET Paulette	PAISNEL Gérard
BELLAIL Rémy	DOYERE Joël	LECLERC Marc	PAREY Daniel
BENOIST Pascale	DURAND Benoît	LECLERC Patrick	PASERO Sylvie
BIDOT Jacky	DUTERTRE Christian	LECOEUR Yves	PERRODIN Jean-Pierre
BOSCHER Bernard	FALAISE Léon	LECROSNIER Jean	RAULT Jean-Benoît
BOUDIER Régis	FOSSARD Guy	LEDOUX Dany	RIHOUEY Hubert
BOURDIN Jean-Dominique	FOURNIER Delphine	LEDUC Josette	ROBIN Maurice-Pierre
CANU Michel	GOSSELIN Béatrice	LEFEVRE Didier	ROBIOLLE Hubert
CORBET Daniel	GRIEU-LECONTE Valérie	LEFRANC Daniel	ROMUALD Michel
COULON Gérard	GUEZOU Alain	LEMIERE Michel	SAVARY Serge
COUSIN Jean-Manuel	GUILLE Hervé	LEPERCHOIS Xia	VAUGEOIS Philippe
D'ANTERROCHES Philippe	HELAINÉ Daniel	LOUANTIER Yves	VILLAIN Annick
DAVID Catherine	HENNEQUIN Claude	MACE Richard	VILQUIN Franck
DE LA HOUGUE Catherine	HERMÉ Michel	MALHERBE Bernard	YVON Nicolle
DE LAFORCADE Eric	LAMY Daniel	MARIE Agnès	DELAFOSSÉ Olivier
DELAFOSSÉ Nadège	LAURENT David	MOREL Jacques	

ABSENTS EXCUSES : Yves Lamy (procuration donnée à Sylvie Pasero), Guy Geyelin (procuration donnée à Dany Ledoux), Christian Goux (procuration donnée à Jacky Bidot), Yves Simon (remplacé par son suppléant Olivier Delafosse), Max Avenel (procuration donnée à Erick Beaufiles), Michel Perault (procuration donnée à Yves Louaintier), Sophie Lainé (procuration à Josette Leduc), Bernard Mauger (procuration à Serge Savary), Sophie Paysant (procuration à Bernard Malherbe), Michel Davy de Virville, Bruno Launay, Nadège Besnier (procuration donnée à Marc Leclerc), Claude Périer (remplacé par Marie-France LECONTE), LAMELLIERE Pierre-Marie (procuration à Catherine DE LA HOUGUE)

ABSENTS : Sébastien Belhaire, Emmanuelle Bouillon, Denis Bourget, Noëlle Dudouit, Caroline Gallet-Moreel, Marc Jouanne, Guy Jouanno, Bernard Lejeune, Jacques Marie, Valérie Renouf, Anne Sarrazin, Jean-Pierre Savary, Etienne Savary

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain GUEZOU, désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

Avance sur le reversement de la taxe de séjour

La communauté a reversé pour 2018, 154 180,70 euros (dont 49 611,15 euros sur l'exercice 2019) à l'EPIC Coutances Tourisme Portes du Cotentin, au titre de la taxe de séjour collectée entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 (hors taxe additionnelle).

Dans l'attente de l'ouverture de la saison touristique, il est proposé au conseil communautaire de verser à l'EPIC, une avance sur le reversement de la taxe de séjour qui sera collectée sur l'année 2019, à hauteur de 60 % du montant constaté sur l'année 2018, soit 92 508,42 euros. Au regard du reversement définitif dû à l'EPIC, en fonction des réalisations de l'exercice 2019, ce montant sera ajusté.

⇒ **Unanimité**

Demande de classement commune touristique de Regnéville-sur-mer

La demande de dénomination commune touristique et les conditions d'obtention de cette dénomination sont régies par les articles R133-39 et R132-32 du code du tourisme. Peuvent être dénommées communes touristiques les communes qui :

- Disposent d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination,
- Organisent, en période touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif,
- Disposent d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune est supérieur ou égal à 4,5 %.

La commune de Regnéville-sur-Mer remplit tous ces critères et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de dénomination touristique.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser la commune de Regnéville-sur-mer à déposer un dossier de demande de dénomination commune touristique.

⇒ **Unanimité**

Marché de fauchage et d'épavage des voiries communautaires

Les marchés relatifs au fauchage et à l'épavage des voiries communautaires étant arrivés à leur terme en 2018, il convenait de les relancer.

Après validation par la commission voirie, il a été fait le choix de relancer les marchés selon un découpage géographique différent des années précédentes, à savoir une 4 zones géographiques représentant environ 75 kms chacune et ne tenant pas compte des limites communales ou des pôles.

Par ailleurs, la commission a également proposé que, lors du 1^{er} passage, seuls une hauteur de talus et les dégagements de visibilité dans les virages soient réalisés contre un passage intégral précédemment. Enfin, pour les zones côtières, il a été décidé

d'anticiper le passage des entreprises pour que le 1^{er} passage soit terminé au 31 mai et le 2nd au 31 juillet (plutôt qu'au 30 juin et au 30 octobre).

Ainsi, la consultation a été lancée sous la forme de 8 lots, quatre pour la partie mécanique réalisée par tracteur-broyeur, et quatre pour la partie manuelle consistant en le détournement des poteaux.

Les entreprises avaient jusqu'au 27 février pour remettre une offre. L'ensemble des lots a fait l'objet de réponses, sauf le lot 2 relatif à l'entretien mécanique de la zone nord-ouest, comprenant une majeure partie du pôle de Saint-Malo et des portions des pôles de Montmartin et Coutances. Une nouvelle consultation est donc en cours concernant ce lot.

La commission d'appel d'offres devant se réunir postérieurement à la date d'envoi du présent dossier pour avis, les résultats définitifs, hors lots relancés, seront fournis en séance.

Il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer les marchés.

⇒ **Unanimité**

Marché d'entretien des chemins de randonnée

Les marchés relatifs à l'entretien des chemins de randonnée étant arrivés à leur terme en 2018, il convenait de les relancer.

Après validation par la commission voirie, il a été fait le choix de relancer les marchés selon un découpage différent des années précédentes, à savoir une séparation entre les prestations réalisées par tracteur-broyeur, par tracteur vigneron et manuellement, pour une durée de 3 ans fermes, sauf la partie tracteur-broyeur pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Ainsi, la consultation a été lancée sous la forme de 14 lots, les prestations manuelles et vigneron sur les pôles de Montmartin-sur-Mer et Saint-Malo-de-la-Lande étant réalisées en régie par les services techniques.

Les entreprises avaient jusqu'au 25 février pour remettre une offre. L'ensemble des lots a fait l'objet de réponses, sauf le lot 11 relatif à l'entretien par tracteur-broyeur sur le pôle de Saint-Malo. Sur le pôle de Gavray, les parties tracteur-broyeur et vigneron n'ayant fait l'objet que d'offres inacceptables en termes de montant, les lots 7 et 8 ont donc été également déclarés infructueux. Une nouvelle consultation est donc en cours concernant ces 3 lots.

La commission d'appel d'offres devant se réunir postérieurement à la date d'envoi du présent dossier pour avis, les résultats définitifs, hors lots relancés, seront fournis en séance.

Il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer les marchés.

⇒ **Unanimité**

Acquisition d'un terrain à Belval – consorts Hennequin

Lors de sa séance du 14 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la suppression du passage à niveau n°30 sur la commune de Belval et la création d'une nouvelle voie en découlant.

Dans le cadre de cette opération, il appartient à la communauté de communes de procéder dans un premier temps aux acquisitions foncières.

Un nouvel accord est intervenu sur les bases suivantes :

- **Vendeur** : Monsieur HENNEQUIN
- **Acquéreur** : "Coutances mer et bocage"
- **Objet** : Environ 470 m² à prendre dans la parcelle AB 192
(frais de géomètre à la charge de l'acquéreur)
- **Prix total** : 0,80 € HT/m²
- **Conditions particulières** : * pose d'une clôture en poteaux bois et barbelés avec barrière en galva.
* travaux après moisson

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

Acquisition d'un terrain à Belval – SNCF

Lors de sa séance du 14 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la suppression du passage à niveau n°30 sur la commune de Belval et la création d'une nouvelle voie en découlant.

Dans le cadre de cette opération, il appartient à la communauté de communes de procéder dans un premier temps aux acquisitions foncières.

Un nouvel accord est intervenu sur les bases suivantes :

- **Vendeur** : SNCF
- **Acquéreur** : "Coutances mer et bocage"
- **Objet** : Environ 350 m² à prendre dans la parcelle AB 195
Environ 380 m² à prendre dans la parcelle AB 227
(frais de géomètre à la charge de l'acquéreur)
- **Prix total** : 0,80 € HT/m²

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

Financement de la phase 1 du FTTH manchois

En 2018, Manche Numérique a actualisé son Schéma Directeur d'Aménagement du Numérique (SDAN) permettant ainsi de revoir les modalités de déploiement du FTTH sur le territoire Manchois. Ont ainsi été mis à jour le nombre de prises à déployer, les coûts et recettes associés ainsi que les plannings de déploiement.

La mise à jour du SDAN a mis en relief la nécessité d'appeler 42 millions € supplémentaires auprès des financeurs publics territoriaux pour finaliser la phase 1 des travaux.

Lors du comité des financeurs du 13 décembre 2018, le choix de la solidarité entre territoires a été fait, ce qui induit une péréquation des coûts (1166€/prise) et des recettes sécurisées (968€/prise) sur l'ensemble du département. La répartition proposée entre financeurs publics territoriaux est la suivante :

Région : 40% - Département : 30% - EPCI : 30%

Les décisions des financeurs publics sont attendues dans l'urgence car elles conditionnent le lancement du marché de travaux en conception-réalisation qui permettra de boucler la phase 1 et de maintenir le planning de déploiement prévu, condition sine qua non pour garantir les recettes des financeurs (État, Feder).

Les conventions de financement signées avec les anciens EPCI du territoire de la Communauté de Communes de Coutances et qui fixaient les modalités de déploiement de la première phase de travaux nécessitent par conséquent une actualisation.

- La convention de financement avec la Communauté de Communes du Bocage Coutançais prévoyait le déploiement de 8 593 prises théoriques et une participation de l'EPCI à hauteur de 1 123 252€. La subvention a été versée dans sa totalité.
- La convention de financement avec la Communauté de Communes du canton de Saint-Malo-de-la-Lande prévoyait le déploiement de 2 958 prises théoriques et une participation de l'EPCI à hauteur de 541 220€. La totalité de la subvention a été versée.
- La convention de financement avec la Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer prévoyait le déploiement de 3 313 prises théoriques et une participation de l'EPCI à hauteur de 315 512€. La subvention n'a à ce jour pas été versée. La convention stipule que Manche Numérique émettra un titre au lancement des travaux. Les travaux n'ayant toujours pas débuté, Manche Numérique n'a émis aucun titre.

L'ensemble de ces conventions prévoyait donc le déploiement de **14 864 prises** pour une participation totale des EPCI à hauteur de **1 979 984€** dont 1 664 472€ ont d'ores et déjà

été versés. Il reste donc 315 512€ à verser au titre de l'ancienne CC de Montmartin-Sur-Mer.

Manche Numérique propose la signature d'une nouvelle convention avec la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage pour le déploiement de 16 178 prises (soit 1314 prises supplémentaires) et une participation à hauteur de 2 100 693€. Il est donc proposé que l'EPCI apporte une subvention supplémentaire à hauteur de 120 709€.

Manche Numérique propose également de mettre fin à la convention signée avec l'ancienne CC de Montmartin-Sur-Mer et d'intégrer les 315 512€ dus dans la nouvelle convention.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Il est proposé que la subvention de 315 512€ due au titre de l'ancienne CC de Montmartin-Sur-Mer soit versée dans sa totalité en 2019 et que la subvention complémentaire à hauteur de 120 709€ soit versée en 2020.

Plan de financement prévisionnel pour le déploiement de 16 178 prises				
Tranche 1 Travaux				
	Dépenses		Recettes	
Au 31/12/2018, près de Investissements 4000 prises ont d'ores et déjà été livrées, le	Travaux	13 795 425 €	Subvention Etat	3 528 079 €
	Raccordements	3 372 243 €	Subvention Région/FEDER	2 800 924 €
	Rachat prises DSP 1	820 590 €	Subvention CD50	2 100 693 €
			Subvention EPCI*	2 100 693 €
			Sous-total I:	10 530 390 €
			Financement public	
			Participation privée	
			raccordements	2 408 658 €
			Redevance fermier	5 049 209 €
			Sous-Total II	7 457 868 €
	TOTAL	17 988 258 €	TOTAL	17 988 258 €
Fonctionnement				
	Intérêts de la dette	877 879 €	Redevance fermier	877 879 €
	Total général	18 866 137 €	Total général	18 866 137 €
*Dont 1 979 984€ conventionnés en 2015 et 1 664 472€ versés				

Syndicat Mixte Manche Numérique s'engage à réaliser les travaux de construction des prises restantes à horizon 2022.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser monsieur le président à signer la convention de financement

⇒ **Unanimité**

Convention-cadre pour l'utilisation des prestations de Manche numérique

Coutances mer et bocage a régulièrement recours aux prestations fournies par Manche numérique, notamment en matière de réseaux et d'interconnexion de bâtiments. Ces interconnexions sont nécessaires pour permettre aux agents situés sur des lieux distants d'avoir accès aux mêmes ressources (notamment le serveur bureautique) et de travailler sur les mêmes documents. La convention-cadre, jointe en annexe, fixe les modalités de ces interventions.

⇒ Convention-cadre en annexe

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

⇒ **Unanimité**

Etude territoriale de la fonction de tri des collectes sélectives d'emballage et de papier : choix du scénario

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit une extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire national au plus tard en 2022.

Durant l'année 2018, deux études, confiées au cabinet Trident service, ont été menée en Normandie :

- Une étude à l'échelle du Calvados, portée par le SYVEDAC,
- Une étude à l'échelle de la Manche, portée par le syndicat mixte du Point fort.

Sur cette étude, le conseil de communauté avait alors donné un avis favorable à la création d'un centre de tri public comportant un maximum de collectivités (délibération du 26 septembre 2018).

Cependant, aucune des deux études n'a abouti à un consensus suffisamment large pour l'organisation du tri. Dans ce contexte, un complément d'étude a été demandé au cabinet Trident service pour dégager de nouveaux scénarios à partir des deux études initiales, sur un périmètre qui rassemble des collectivités des départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne, soit un bassin de population de presque 1 200 000 habitants.

Cinq scénarios ont été présentés, dont les principaux indicateurs sont repris dans le tableau ci-dessous :

Scénario – périmètre géographique	Population concernée	Capacité annuelle maximum du centre de tri en tonnes	Coût d'investissement du centre de tri (hors foncier) en M€ HT	Coût du tri (mutualisation du transport + tri + traitement des refus) HT par tonne entrante
S1 – Périmètre d'étude*	1 200 000 hab	73 600 t/an	34,2 M€ HT	173 €/t
S2 – Périmètre d'étude hors Manche	800 000 hab	49 600 t/an	26,8 M€ HT	181 €/t
S3 – SYVEDAC + SEROG + SIRTOM	660 000 hab	43 200 t/an	25,0 M€ HT	189 €/t

Flers Condé + Centre Calvados				
S4 – SYVEDAC + SEROC + SIRTOM Flers Condé	590 000 hab	39 100 t/an	23,5 M€ HT	191 €/t
S5- SYVEDAC + SEROC	500 000 hab	35 100 t/an	22,2 M€ HT	193 €/t

* CA du Cotentin, Cdc de la baie du Cotentin, Cdc Côte Ouest centre Manche, syndicat mixte Point fort environnement, Coutances mer et bocage, syndicat mixte de la Perelle, SEROC, SIRTOM Flers Condé, Cdc Cingal Suisse normande, SMICTOM de la Bruyère, SMEOM de la région d'Argences, Cdc du pays de Falaise, SITCOM d'Argentan, CA Lisieux Normandie, SYVEDAC

Dans les scénarios proposant la réalisation d'un centre de tri public, une société publique locale (SPL) serait constituée. Une société publique locale est une entreprise privée dont les actionnaires sont exclusivement des collectivités publiques. Elle travaille uniquement pour ses actionnaires. Cette solution permet de garantir les tonnages apportés au centre de tri, les actionnaires n'ayant pas de mise en concurrence à effectuer. Par ailleurs, dans le cadre la SPL, le mode d'exploitation du centre de tri peut soit être assuré directement par la société qui emploie alors son propre personnel sous contrat de droit privé, soit délégué à un opérateur privé par le biais d'une délégation de service publique.

Les avantages et inconvénients de cette disposition sont synthétisés dans le tableau suivant :

Avantages	Inconvénients
-Maîtrise à long terme de l'organisation et des coûts -Evite tous risques de dépendance vis-à-vis d'un centre de tri privé en situation de monopole -Possibilité de mutualiser les coûts en amont du centre de tri -Possibilité de déléguer l'exploitation à un opérateur privé sur la base de garanties de performances	-Implique un investissement public -Délais nécessaires pour aboutir à un consensus politique en vue de la mise en place d'un schéma de coopération engageant sur le long terme -Prospection foncière

⇒ L'étude peut-être consultée ou demandée auprès du secrétariat général.

Il est proposé au conseil communautaire d'émettre un avis favorable :

- à la participation de Coutances mer et bocage au projet de centre de tri public mutualisé pour le tri des emballages et du papier,
- à la création d'une SPL,
- à la mutualisation du transport des déchets

sous réserve qu'il y ait un minimum de collectivités et de tonnages pour que le projet soit agréé par l'ADEME et CITEO, et garantisse l'obtention de subventions à l'investissement et les soutiens des éco-organismes.

⇒ **A la majorité, mesdames VILLAIN, YVON, LEDOUX, FOURNIER, DELAFOSSE, BESNIER (procuration à Marc LECLERC) et messieurs HENNEQUIN, NICOLLE,**

RAULT, ROMUALD, Marc LECLERC, GEYELIN (procuration à Dany LEDOUX) s'abstenant, messieurs GUILLE, DE LAFORCADE, DELIVERT et madame DOLOUE votant contre.

Tremplin vers l'écologie industrielle

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un des leviers d'action de l'économie circulaire. Elle permet de rationaliser et d'optimiser les ressources à l'échelle d'une zone d'activités, d'un ou plusieurs bassins économiques.

Les synergies peuvent prendre deux formes : les synergies dites de mutualisation de biens ou de services et les synergies de substitution qui consistent à faire des déchets ou coproduits des uns, les ressources des autres.

Partant du principe que la démultiplication des synergies interentreprises ne peut se faire sans le concours des territoires, la Région Normandie et l'ADEME ont lancé une opération collective destinée à donner à huit territoires normands les outils et connaissances nécessaires pour stimuler les échanges de ressources entre acteurs économiques. L'accompagnement proposé dans le cadre de cette opération collective se fera au travers d'un cycle d'ateliers collectifs et d'un accompagnement individualisé pour permettre à chaque EPCI d'amorcer une démarche d'EIT puis de construire une stratégie et un plan d'actions pour sa mise en œuvre. Cette opération est prise en charge par la Région et l'ADEME.

En complément de l'étude pour la définition d'une stratégie d'économie circulaire qui sera réalisée dans le cadre du plan Territoire Durable 2030 et dont le démarrage est prévu début 2020, la participation à l'opération collective « Tremplin vers l'Ecologie Industrielle et Territoriale » permettrait d'entrer en phase opérationnelle avec les entreprises du territoire dès fin 2019.

L'ambition de notre collectivité est d'inscrire le territoire dans une stratégie globale d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et de mettre en œuvre concrètement des actions coordonnées avec toutes les forces en présence. Le défi à relever est grand. C'est pourquoi, il est proposé de faire appel à tous les outils et « coups de pouce » mis à notre disposition par les partenaires institutionnels et donc de s'engager dans cette démarche d'écologie industrielle et territoriale.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- Valider le principe de mener une réflexion, définir une stratégie puis un plan d'actions sur l'écologie industrielle et territoriale,
- S'engager à créer les conditions au sein de la collectivité et sur le territoire de CMB pour faire émerger des actions favorisant les synergies entre entreprises,
- Désigner un élu référent à la démarche EIT, qui participera aux ateliers accompagné du technicien référent.

⇒ **Unanimité**

SPANC : convention de mandat avec l'agence de l'eau

En réponse notamment aux enjeux rencontrés sur le territoire vis-à-vis de la qualité des eaux, l'agence de l'eau Seine Normandie a maintenu - et même amélioré – dans son 11° Programme les aides financières mises à la disposition des particuliers afin de faciliter la mise en conformité des installations d'assainissement autonome présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

La gestion de l'instruction, de la liquidation et du paiement des aides de l'agence aux particuliers éligibles est régie par une convention de mandat qui en définit les modalités.

Dans le cadre de ses missions, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) collecte les dossiers de demandes d'aides sous maîtrise d'ouvrage privée (une fois réputé régulier et complet) afin d'analyser leur éligibilité et ensuite de les proposer à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il est prévu dans le 11° Programme de l'agence de l'eau Seine Normandie une aide, pour les installations éligibles, à hauteur :

- de 50 % du montant total de l'étude de filière ;
- et d'un forfait de 6 000 € pour les travaux (forfait plafonné au montant réel des travaux déduction faite des cofinancements éventuels).

Toute demande d'aides ne pourra être instruite totalement que si une convention de mandat est signée.

Il est proposé au conseil de communauté

- d'autoriser monsieur le président à signer la convention de mandat afin de permettre aux usagers de pouvoir prétendre à des aides le plus rapidement possible,
- d'autoriser monsieur le président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et/ou à signer tout document afférent dans le cadre des demandes d'aides.

⇒ **Unanimité, monsieur VAUGEOIS s'abstenant**

ZA de Quettreville-sur-Sienne : avenant au bail de la société Vilquin location

La société « Vilquin Location » est locataire d'un terrain situé sur la zone d'activités de Quettreville sur Sienne. Ledit terrain était cadastré ZB 98 lors de la signature du bail emphytéotique en date du 16 octobre 2004 régularisé avec la commune de Quettreville sur Sienne, alors compétente.

La société Vilquin a sollicité "Coutances mer et bocage", désormais gestionnaire de la zone, en vue d'une extension de son emprise foncière.

Le travail de géomètre est désormais finalisé. Le nouveau plan de division a été dressé le 30 janvier. Il a intégré un échange d'emprises avec la parcelle contiguë louée par la société « Alliance 2 Peinture ». Pour la société « Vilquin Location », l'extension porte sur une emprise de 1 982 m².

A compter du 1^{er} avril 2019, la location à « Vilquin Location » portera sur les parcelles désormais cadastrées ZB 164 (171 m²), ZB 165 (6 641 m²) et ZB 167 (1 982 m²).

Le loyer sera proratisé au regard de la nouvelle superficie de telle sorte qu'il serait fixé à compter du 1^{er} avril à 1 342 €/an. Les autres termes de la location seraient inchangés.

La régularisation juridique prendrait la forme d'un avenant au bail initial qui mentionnerait le transfert de gestion du terrain vers Coutances mer et bocage.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

ZA de Quettreville-sur-Sienne : cession de droit au bail

La société « Alliance 2 Peinture » est actuellement locataire d'un terrain anciennement cadastré ZB n°69 sur la zone d'activités des Presmenils à Quettreville sur sienne.

"Coutances mer et bocage" a été informée d'un souhait de cession de droit au bail par « Alliance 2 Peinture » à la SCI A2I Manche.

Suite aux mutations cadastrales intervenues, la cession de droit au bail porterait désormais sur les parcelles cadastrées ZB n° 163 et ZB n°166 (superficie totale : 2 929 m²). Le loyer annuel actuel (1 796,37 €) serait maintenu ainsi que ses modalités d'indexation.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

Zone conchylicole de Gouville-sur-mer : Cession à la sarl La marmite de Lili

A l'été 2018, Grégory LECARDONNEL et Aurélie RYCKEBOER (SARL La marmite de Lili) ont réservé une parcelle sur la Zone conchylicole de Gouville-sur-Mer pour y développer une activité de transformation de produits de la pêche. La parcelle qu'ils avaient réservée à l'origine (D3 - 2000 m²) a ensuite été identifiée par le Conseil départemental comme pouvant idéalement accueillir le nouveau SMEL et les structures associées. Le Conseil départemental a finalement confirmé son intérêt pour une implantation sur la zone de Gouville par une délibération intervenue le 18 janvier 2019. Au regard de l'importance du projet pour notre territoire, la parcelle précitée a fait l'objet d'une réservation définitive au profit du département de la Manche. Il convenait donc de dégager une solution alternative afin de préserver le développement de l'entreprise.

Les parcelles E1 et E2, d'une contenance de respectivement 1 200 m² et 1 299 m², lui ont donc été proposées.

Cependant, dans l'intervalle, les consorts LECARDONNEL ont engagé des frais pour l'implantation du projet sur la parcelle D3 (dossier de permis de construire, domiciliation de la société, premières interventions sur le terrain...) et ont demandé à être dédommagés sur ces dépenses.

Au regard du contexte particulier et à titre tout à fait exceptionnel, une proposition de rabais sur le prix de vente des terrains de 3000 € HT a été formulée par la collectivité et acceptée par les consorts LECARDONNEL.

Cet accord permettra l'implantation de l'entreprise La Marmite de Lili sans compromettre l'accueil, à terme, du SMEL et les structures associées sur la zone de Gouville-sur-Mer.

La vente s'effectuera donc dans les conditions ci-après :

- Vendeur : Coutances mer et bocage
- Acquéreur : SARL La Marmite de Lili
- Objet : lots E1 et E2 de la zone conchylicole de Gouville-sur-Mer, cadastrés AC591 et AC592, d'une superficie de 1 200 m² et 1 299 m², soit au total 2 499 m².
- Prix : 46 980 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le tarif proposé et d'autoriser monsieur le président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

Demande de subvention pour l'opération collective de modernisation 2018-2020

L'opération collective de modernisation a démarré en septembre 2018.

Cette opération permet aux commerces et entreprises artisanales et de services, de bénéficier d'une subvention pour financer des investissements et elle donne accès à des actions collectives de formation et de conseil animées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et par la CCI.

Le périmètre de l'opération s'étend à deux communautés de communes : Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche. Par une convention d'entente entre les deux communautés, il a été convenu que Coutances mer et bocage assure l'animation et la gestion administrative et financière de l'opération.

Les co-financeurs de l'opération sont l'Etat, au travers du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour 50% de l'enveloppe, et la région Normandie, le département de la Manche et les communautés de communes, pour l'autre moitié de l'enveloppe.

Les participations financières de la région et du département sont adossées aux Contrats de Territoire de chacune des communautés de communes. Chaque communauté de communes ayant récemment signé son Contrat de Territoires avec la région et le département, les pourcentages d'intervention de chaque co-financeur sont désormais connus et arrêtés.

En tant que coordinatrice de l'opération, la communauté de communes Coutances mer et bocage doit à présent faire les demandes de participations des co-financeurs, tant pour son compte que pour celui de Côte Ouest Centre Manche.

Le tableau ci-après récapitule les participations de chacun.

	Total	Part FISAC (50%)	Part Région (16,66%)	Part CD50 (15%)	Part Cdc (18,34%)
CMB	533 960 €	266 980 €	88 958 €	80 094 €	97 928 €
COC M	228 840 €	114 420 €	38 125 €	34 326 €	41 969 €
Total	762 800 €	381 400 €	127 082 €	114 420 €	139 898 €

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subventions auprès de la région et du département.

⇒ **Unanimité**

Aménagement de la cour de l'école élémentaire de Saint-Sauveur-Lendelin : demande de subvention

La communauté de communes envisage d'aménager la cour d'école élémentaire de St Sauveur Lendelin.

Le cout total de l'opération est estimé à 249 690 € HT comme suit :

intitulé	Montant HT
Terrassement	38 137
Assainissement EU EP	136 501
Voirie	63 321
Clôtures	5 270
Bétons désactives	6 461
Total HT	249 690
Total TTC	299 628
subvention au titre de la DETR	60 000

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement
- de solliciter un financement au titre de la DETR 2019.

⇒ **A l'unanimité, monsieur Marc LECLERC, mesdames LEBRET et BESNIER (procuration à Marc LECLERC) s'abstenant.**

Maison médicale de Roncey : demande de subvention

Afin d'améliorer l'offre de services de santé sur la commune de Roncey et ses alentours, la communauté de communes envisage de construire une maison médicale.

Elle se composera de 5 cabinets dont deux médecins, un infirmier, un kinésithérapeute et un podologue.

Le cout total de l'opération est estimé à 145 564 € HT comme suit :

intitulé	Montant HT
Etudes préalables	4 500
Prestations intellectuelles	7 333
Travaux :	
Aménagement extérieurs	25 000
Construction modulaire	350 064
provision	10 502
Equipements spécifiques	10 000
Fournitures matériels divers	8 000
Total HT	415 899
Total TTC	499 078,80
subvention au titre de la DETR -35 %	145 564

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement

- de solliciter un financement au titre de la DETR 2019.

⇒ **Compte-tenu de l'évolution du projet, ce point est retiré de l'ordre du jour.**

Extension du site de la SAS Renault à Coutances – modalités de location

Lors de la séance du 11 juillet 2018, le projet d'extension du bâtiment communautaire actuellement occupé par la SAS Renault situé rue Pasteur à Coutances a été présenté au conseil communautaire.

Il s'agit d'un bâtiment de type industriel d'une surface de plancher de 1 925 m² incluant 2 ponts-roulants, le tout cadastré AE 265, AE 287 et AE 290.

Ce bâtiment est accolé à l'atelier industriel d'environ 2 200 m² (AE 148) qui aujourd'hui, avec le parking attenant (AE 271) fait l'objet d'une location simple à la société Renault.

Alors qu'à l'origine du projet, un montage en crédit-bail pour l'ensemble immobilier avait été envisagé, la réflexion en accord avec l'entreprise a permis d'évoluer vers le principe d'une location simple qui, dans un contexte particulièrement saturé, permettra de conserver la maîtrise juridique du bâtiment.

Un suivi rigoureux du chantier et les conditions de financement obtenues permettent de proposer un loyer inférieur aux prévisions. Un accord est intervenu avec l'industriel pour une location de la globalité de l'ensemble immobilier (bâtiment initial et extension) aux conditions ci-après :

- **Bailleur** : "Coutances mer et bocage"
- **Preneur** : Société Renault ou toute personne morale s'y substituant
- **Objet** : Ensemble immobilier à vocation industrielle comprenant un bâtiment initial d'une superficie d'environ 2 200 m² avec parking attenant et une extension de 1 925 m², le tout cadastré AE 148-271-265-287-290 et situé rue Pasteur à Coutances.
- **Loyer** : 10 500 € HT/mois avec indexation annuelle selon l'indice INSEE des loyers commerciaux
- **Date de prise à bail** : 1^{er} avril 2019
- **Nature juridique de l'acte** : bail commercial

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le principe d'une location simple pour l'ensemble immobilier, objet de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le bail qui reprendra les conditions ci-dessus définies.

⇒ **Unanimité**

Rénovation du gymnase d'Agon-Coutainville – avenants aux marchés de travaux

La communauté de communes Coutances mer et bocage a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation et à l'amélioration des performances énergétiques du gymnase d'Agon-Coutainville.

Les travaux qui ont débuté au mois de janvier dernier sont désormais au stade du désamiantage de la couverture. Les travaux de démolition ont permis d'identifier la nécessité d'ajuster certaines prestations techniques, lesquelles devront être formalisées par la passation d'avenants aux marchés de travaux présentés ci-dessous.

Lot n° 1 : Terrassement-Démolition-Gros œuvre – Entreprise FAUTRAT Frères – Avenant n° 1

- Démolition murs intérieurs - renforcement de dallage – cloison de séparation en béton cellulaire. + 6529.65 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 61 297,16 € HT à 67 826,81 € HT, soit une augmentation de 10,65 %.

Lot n° 2 : Désamiantage-Couverture – Entreprise LM Couverture – Avenant n° 1

- Suppression des trappes de désenfumage - 12 750,00 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi ramené de 193 293,50 € HT à 180 543,50 € HT, soit une diminution de 6,60 %.

Lot n° 6 : Carrelage-Faïence – Entreprise LENOBLE – Avenant n° 1

- Remplacement du carrelage 20*20 par du 30*30 427,25 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 15 749,76 € HT à 16 177,01 € HT, soit une augmentation de 2,71%.

Lot n° 8 : Electricité-Ventilation – Entreprise BLIN-LEMONNIER – Avenant n° 1

- Travaux modificatif concernant la ventilation salle judo et danse et modification alimentation électrique de la chaufferie. + 3 688,65 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 45 907,53 € HT à 49 596,18 € HT, soit une augmentation de 8,03 %.

A noter que sur l'ensemble du chantier, le montant global des marchés de travaux serait ainsi porté de 526 573,88 € HT à 524 469,43 € HT, soit une diminution de - 0,40 %.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 mars 2019 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation de ces avenants et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

⇒ **Unanimité**

Convention avec l'association Pierre & masse

L'association Pierre & masse intervient depuis de nombreuses années sur le territoire pour sensibiliser, informer et participer à l'entretien et à la restauration du bâti rural, notamment du bâti en terre. Dans ce cadre, l'association procède à la rénovation du site de la Monterie, à Montpinchon, propriété de Coutances mer et bocage et siège de l'association. Un projet de convention triennal, joint, a été rédigé pour définir les attentes de Coutances mer et bocage vis-à-vis de l'association et déterminer les modalités de son soutien.

⇒ Projet de convention joint

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

⇒ **Unanimité**

Convention avec la compagnie DODEKA

La compagnie DODEKA est en résidence sur Coutances depuis 2009. Une convention triennale la lie à la collectivité. La compagnie intervient notamment dans l'action pédagogique et la sensibilisation du public au théâtre : école du spectateur, en lien avec le théâtre de Coutances. Elle a notamment participé à la création de la section théâtre du lycée Lebrun.

Arrivée à son terme en début d'année, une nouvelle convention a été discutée avec la compagnie. Cette nouvelle convention maintient l'importance des activités de médiation, mais elle vise également à renforcer la capacité de création de la compagnie notamment en apportant le soutien de la collectivité dans le cadre des démarches de demande de conventionnement auprès de l'Etat et de la région Normandie. Le projet de convention est joint.

⇒ Projet de convention triennale et de convention annuelle d'objectif jointe

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

⇒ **Unanimité**

Avenant à la convention relative aux abords du gymnase de Montmartin-sur-mer

En 2015, une convention signée entre la Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer et la Commune de Montmartin-sur-Mer, confiait à la Communauté la maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement des abords du Gymnase, les factures relatives au domaine public communal étant à la charge de la Commune, les factures relatives au domaine public intercommunal étant du ressort de la Communauté. La convention prévoyait également le dépôt de dossiers de demande de subvention communs aux deux collectivités, et sur lequel chaque collectivité percevrait chacune les subventions notifiées, selon la quote-part retenue.

Or, après établissement du bilan financier, il a été constaté que la Communauté a perçu l'intégralité des subventions pour cette opération commune. Afin de permettre le reversement de la quote-part des subventions encaissées par la Communauté de Communes à la Commune de Montmartin-sur-Mer, un avenant à la convention de 2015 est nécessaire.

Par avenant, les termes de la convention seraient modifiés comme suit :

- Article 1 : « A compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, se substitue aux droits et obligations de la Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer »
- Article 2 : « Le terme « Au vu de cette répartition, chaque entité percevra directement les aides financières qui lui seront dues » sera remplacé par « Au vu de cette répartition, la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage reversera la part des subventions encaissées sur cette opération, à la Commune de Montmartin-sur-Mer, à l'appui d'un état signé par la Commune » »

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les termes de l'avenant ci-avant décrit
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant concerné à intervenir avec la Commune de Montmartin-sur-Mer

⇒ **Unanimité**

Reprise de deux emprunts communaux

Le Budget Primitif du Budget Général voté le 13 février prévoit les crédits budgétaires nécessaires à la reprise de 2 emprunts communaux, dans le cadre des transferts de compétences, en complément des 11 emprunts repris en 2018. Les 2 emprunts communaux transférés concernent 2 Communes, et représentaient un encours de 31 749,93 euros au 1^{er} janvier 2019.

La liste des emprunts concernés est la suivante :

Gouvville-sur-Mer	Ecole	20 000,00 €	Crédit Agricole Normandie	10000324222	5 ans	Taux fixe à 0,57 %	Échéances constantes trimestrielles	12 068,29 €	10/11/2021
Orval-sur-Sienne	Ecole	78 000,00 €	Crédit Agricole Normandie	00003429407	15 ans	Taux fixe à 4,15 %	Échéances constantes trimestrielles	19 681,64 €	10/12/2021
		98 000,00 €						31 749,93 €	

Le vote d'une délibération communautaire validant ces transferts d'emprunt, et concordante avec les délibérations communales de transfert d'emprunt, permettra d'acter le transfert et de mandater les échéances. Chaque contrat de prêt fera ensuite l'objet d'un avenant au contrat, ou d'un protocole de transfert d'emprunt, signé entre la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, la Commune, et l'établissement bancaire.

Il est précisé que la Communauté entreprendra les démarches nécessaires auprès de l'établissement bancaire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'intégration des 2 emprunts ci-avant décrits, au Budget Principal de la Communauté, à compter du 1er janvier 2019.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout avenant au contrat de prêt, et tout protocole de transfert d'emprunt, entre la Communauté, les Communes, et l'établissement bancaire.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout mandat permettant la prise en charge des échéances d'emprunt concernées, depuis le 1er janvier 2019

⇒ **Unanimité**

Ecole de musique : remplacements effectués par des agents en activités accessoires

Certains personnels de l'école de musique ont un statut spécifique et sont sur des activités dites accessoires. Annuellement, le conseil communautaire délibère pour fixer les rémunérations de ces agents sur activités accessoires et fixe le nombre d'heures autorisées.

En cas d'absences d'agents de l'école de musique, il est difficile de recruter des remplaçants. Pour permettre la continuité des enseignements ou à minima de tendre vers cet objectif, le responsable de l'école de musique demande aux professeurs déjà en poste d'assumer des remplacements en plus de leurs cours habituels.

Afin de permettre d'avoir recours au personnel sur des activités accessoires pour effectuer ces remplacements, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le paiement d'heures d'activités accessoires de remplacement selon un taux horaire identique à celui fixé annuellement par délibération.

⇒ **Unanimité**

Transfert des boucles vélos

La politique de développement des voies vertes et de la mobilité vélo menée par le département depuis de nombreuses années a permis de construire un réseau structurant de voies vertes complété par 41 boucles vélos créées sur des routes partagées à faible circulation.

Le département souhaite transférer l'entretien et la surveillance de ces boucles vélos aux intercommunalités. Cette entretien consiste en un nettoyage régulier et au remplacement de la signalétique.

Si la collectivité souhaite conserver ces itinéraires, le conseil départemental procédera au nettoyage et au remplacement des panneaux défectueux préalablement au transfert de ces itinéraires. Dans le cas contraire, le conseil départemental procédera à la dépose des panneaux au cours de l'année 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le transfert de l'entretien et de la surveillance de la signalétique des boucles vélos.

⇒ **Unanimité**

Désignation d'un délégué à la commission consultative paritaire du SDEM

Suite à la démission d'un délégué communautaire, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de Coutances mer et bocage au sein de la commission consultative paritaire du SDEM.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner un représentant à la commission consultative paritaire du SDEM.

⇒ **Erick BEAUFILS est désigné à l'unanimité**

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

- Prestation d'avocat : La commune de Quettreville-sur-Sienne a déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen contre la délibération n°12 du 5 décembre 2018 relative à la fixation des attributions de compensation. Afin d'assurer la défense de Coutances mer et bocage, une convention d'honoraires a été signée avec maître GORAND, avocat au barreau de Coutances-Avranches (Selarl JURIADIS), pour un montant de 3 600 € TTC.

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau

Motion pour le centre de coronographie

Exposé de Monsieur VAUGEOIS

Comme vous avez pu le lire dans la presse, l'ARS préconise l'installation du centre de coronographie à l'hôpital de Cherbourg.

Sans faire de politique et en étant le plus pragmatique possible, je trouve cette situation totalement inepte.

Tout d'abord, sur le plan médical, si la prise en charge intervient au-delà d'une heure, les risques de séquelles sont extrêmement importants :

Gavray est à 1 h 24 de Cherbourg

Coutances est à 1 h 20 de Cherbourg

Saint Malo de la Lande à 1 h 13

Saint Lô a une position centrale qui couvre 550 000 habitants contre 200 000 pour Cherbourg.

La population cherbourgeoise est une population plus jeune donc moins à risque de maladies cardiovasculaires.

De plus, la loi oblige un minimum d'actes d'angioplasties coronaires de 350 par an.

Cherbourg prévoit en atteindre ce seuil (460) sachant que s'il souffre d'un manque de ressources médicales, ce seuil ne sera pas atteint. Saint Lô quant à lui en prévoit 800.

Enfin, un accord avec les chirurgiens caennais est d'ores et déjà passé afin qu'ils interviennent sur Saint Lô.

Sur le plan financier, le centre hospitalier Mémorial doit faire face à un déficit d'environ 2,7 millions d'euros. Son plan d'investissement a été un des seuls à être validé par l'ARS et les établissements bancaires le suivent.

Cherbourg quant à lui présente un déficit de 70 millions d'euros. Ils ne peuvent investir sans l'aide de l'Etat (un plan de restructuration avec licenciement est en projet).

Enfin, l'ARS gère de l'argent public et doit de ce fait en être garant, je me permets de vous rappeler le précédent qui s'est réalisé en 2014, puisque l'ARS qui avait accepté la mise en place d'un caisson hyperbare à l'hôpital de Cherbourg, a dû le retirer pour insuffisance d'actes.

Pour toutes ces raisons et afin de mettre l'intérêt du patient en avant,

je vous demande de voter cette motion en faveur de l'installation du Centre de Coronographie à l'Hôpital Mémorial de Saint Lô.

Il est proposé au conseil communautaire de voter cette motion en faveur de l'installation du Centre de Coronographie à l'Hôpital Mémorial de Saint Lô

⇒ **Unanimité**
